



RAPPORT GÉNÉRAL DE L'OHETE SUR L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE EN EUROPE 2023



VOLUME 2
FICHES PAYS



OBSERVATOIRE
DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE EN EUROPE



Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à : Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe
F-67075 Strasbourg Cedex, France
Courriel : ohte@coe.int

Conception de la couverture
et mise en page : ZN, Belgique

Photos : Europeana, Le musée d'Auschwitz,
Bibliothèque nationale de France,
@Lefteris sur Canva, Canva pro, Adobe Stock

Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int/fr/>

ISBN: 978-92-871-9493-0

ISSN: 3007-9101

© Conseil de l'Europe, 2024

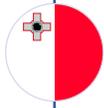
Imprimé par ZN, Belgique

**RAPPORT GÉNÉRAL
DE L'OHE SUR L'ÉTAT
DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE EN EUROPE
2023**

VOLUME 2
FICHES PAYS

SOMMAIRE

	ALBANIE	4
	ANDORRE	12
	ARMÉNIE	20
	CHYPRE	28
	FRANCE	36
	GÉORGIE	44
	GRÈCE	52
	IRLANDE	60
	LUXEMBOURG	68



MALTE

76



MACÉDOINE DU NORD

84



PORTUGAL

92



SERBIE

100



SLOVÉNIE

108



ESPAGNE

116



TÜRKIYE

124



UKRAINE (OBSERVATEUR)

134



ALBANIE



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il existe des écoles privées en Albanie. Conformément à la loi sur l'enseignement préuniversitaire, toutes les écoles privées doivent enseigner la langue et la littérature albanaises, l'histoire de la nation albanaise et la géographie de l'Albanie en langue albanaise.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il existe des écoles confessionnelles en Albanie, mais elles ne suivent pas de programme d'histoire distinct.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Il existe des écoles pour l'éducation des enfants issus des minorités nationales ; elles suivent les mêmes programmes d'histoire que les autres écoles publiques, mais développent également l'histoire de leur pays en grec ou en macédonien.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

Les écoles de la minorité grecque enseignent l'histoire grecque en langue grecque et les écoles de la minorité macédonienne enseignent l'histoire de la Macédoine du Nord en langue macédonienne.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il existe des écoles professionnelles et des écoles qui se spécialisent dans des domaines particuliers : art, langues étrangères, sport, etc. Ces écoles suivent le même programme que les autres écoles générales, mais avec un nombre d'heures réduit dans l'enseignement secondaire supérieur.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Renforcer les compétences liées au marché du travail • Renforcer le sentiment national 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans certains cours • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge • Début des Temps modernes • Temps modernes • Époque contemporaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire nationale • Histoire européenne • Histoire mondiale • Dans certains cours • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire régionale (supranationale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire de l'art • Histoire de l'environnement • Histoire du genre • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations

Organisation du programme :

Les cours sont organisés chronologiquement, thématiquement et sur la base des compétences.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

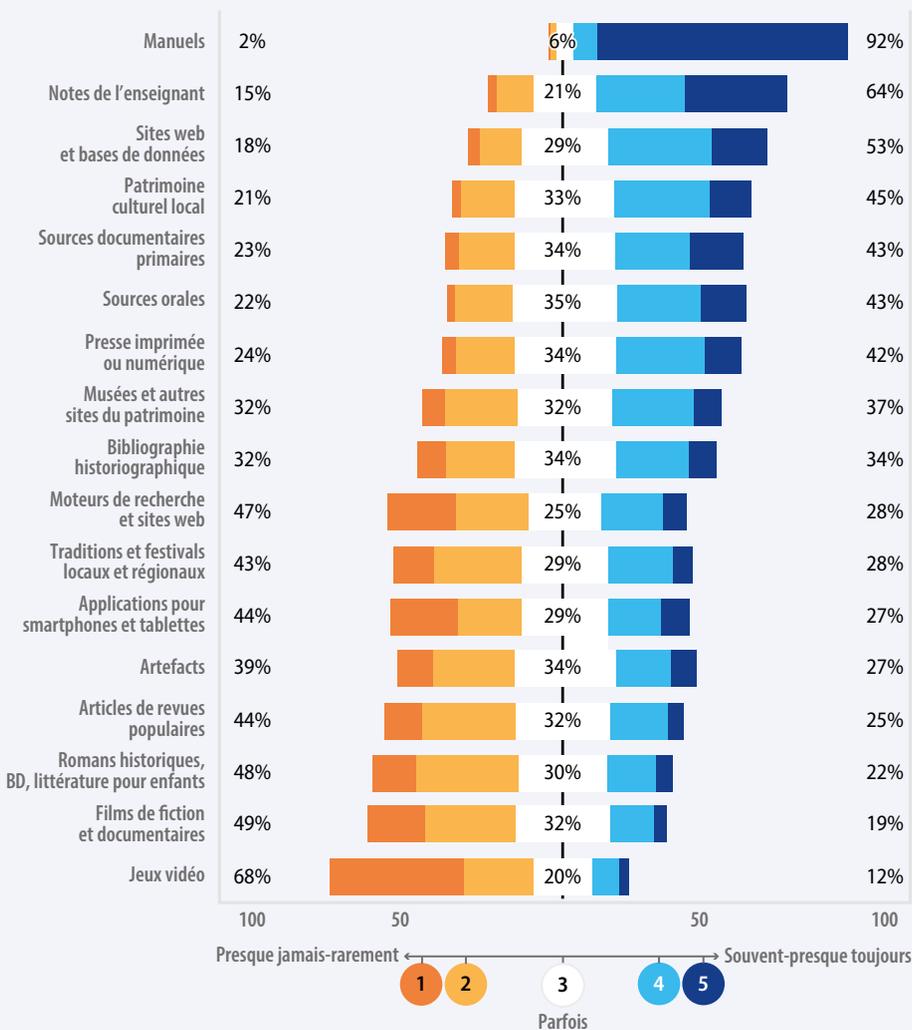
À la suite d'une réforme des programmes, une commission spéciale créée par le ministère chargé de l'Éducation approuve trois manuels par matière, y compris l'histoire, parmi lesquels les enseignants peuvent choisir celui qu'ils utiliseront dans leur(s) classe(s). Par ailleurs, les enseignants sont libres d'utiliser d'autres supports. En général, le gouvernement albanais ne délivre pas d'agrément pour les matériels autres que les manuels.

8. *Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?*

 Requis	 Encouragé	 Absence de mesures
<ul style="list-style-type: none">• Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques• Manuels d'histoire• Littérature (par exemple romans historiques, BD)• Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine• Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)• Sources documentaires primaires• Presse écrite ou numérique (journaux et revues)• Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives• Notes de l'enseignant• Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)	<ul style="list-style-type: none">• Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique• Artefacts (par exemple peintures, architecture, sculptures, art contemporain)• Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)• Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)• Bibliographie historiographique• Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques• Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)• Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques• Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives	<ul style="list-style-type: none">• Jeux vidéo

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : rédactions, examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple, travail sur un projet.

Les examens finaux sont passés seulement à la fin du cours optionnel de la dernière année d'enseignement supérieur « histoire 12 » dans le cadre de l'examen de maturité de l'État. Les examens sont gérés au niveau national.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances de contenus historiques, les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes), les compétences sociales et civiques (par exemple compétences de règlement des conflits, manifestation d'empathie, respect de la diversité) et les compétences génériques (par exemple communication, coopération, utilisation des TIC).

Les examens finaux sont écrits et comprennent des questions ouvertes, des questions fermées et des questions à choix multiple.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Les enseignants doivent être titulaires d'un diplôme universitaire de niveau master (certificat). La certification est obtenue grâce à un test standardisé au niveau national.

Les enseignants doivent être recrutés via un test national proposé en ligne sur la plateforme « Enseignants pour l'Albanie ». Ce test, organisé par le Centre des services éducatifs (QSHA), comprend des questions scientifiques et des éléments de méthodologie pédagogique. Ceux qui se distinguent par les scores les plus élevés au test s'engagent à exercer leurs fonctions au sein d'un établissement scolaire pendant une année, sans contrat de travail. Après cette période, le directeur de l'école, fondant sa décision sur son évaluation de l'enseignant, formule une recommandation quant à la nomination éventuelle de l'enseignant au sein de l'établissement.

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Au niveau du primaire, les enseignants sont formés à intervenir plus généralement, dans un large éventail de matières.

Au niveau du secondaire, les enseignants sont formés avant tout ou exclusivement comme professeurs d'histoire.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

Une formation continue d'au moins 18 heures réparties sur 3 jours par an est obligatoire. Elle comprend 9 heures de formation en présentiel ou à distance (en ligne) avec les participants et 9 heures de travail individuel pour préparer les tâches. Les enseignants peuvent choisir des stages dans une liste de modules agréés par la Commission d'agrément des programmes de formation (KAPT), selon leurs priorités et leurs besoins de développement professionnel. Le ministère de l'Éducation et l'Agence pour l'assurance qualité de l'enseignement préuniversitaire (ASCAP) proposent des programmes de formation gratuits axés sur les priorités en matière d'éducation.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes
- L'étude de l'histoire nationale
- Les capacités de réflexion historique

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Les ressources et le budget
- La fréquence des réformes de l'éducation
- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN ALBANIE

Noms des cours et des niveaux en albanais :

- *Histori 4, 5 – Arsimi fillor*
- *Histori 6, 7, 8, 9 – Arsimi i mesëm i ulët*
- *Histori 10, 11, 12 – Arsimi i mesëm i lartë*
- *Histori 11, 13 (APT) – Arsimi profesional (AP) (Teknik/menaxher)/Arsimi profesional (AP) (I profilizuar)/Arsimi profesional (AP)*

CITE-1 Enseignement primaire							CITE-2 Enseignement secondaire inférieur													
ÂGE DES ÉLÈVES																				
6			7			8			9			10			11			12		
COURS																				
Pas d'enseignement d'histoire proposé à ce niveau						Histoire 4-5 35 unités par an (de 45 min.)			Histoire 6-9											
<p> Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (enseignement général)</p> <p> Cours d'histoire distinct optionnel avec évaluation finale optionnelle</p> <p> Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (enseignement professionnel). L'histoire est enseignée deux sur quatre ans d'enseignement professionnel</p>																				

Note : « Proportion » indique la proportion d'élèves qui choisissent ce cours facultatif à ce niveau (en %). « n.d. » signifie qu'il n'y a pas de données disponibles à ce sujet.

⊙ **Note :** cette tranche d'âge ne concerne que la formation professionnelle, car la formation générale ne dure que trois ans au niveau secondaire supérieur, tandis que la formation professionnelle dure quatre ans.

CITE-3 Enseignement
secondaire
supérieur

13

14

15

16

17

18[⊕]

Histoire 6
35 unités par an (de 45 min.)
Histoire 7, 8, 9
70 unités par an (de 45 min.)

Histoire 10-11
72 unités par an
(de 45 min.)

Histoire 12
136 unités par an
(de 45 min.)
Proportion : n.d.

Pas d'enseignement
d'histoire assuré
à ce niveau pour
l'enseignement
professionnel

Histoire 11
72 unités par an
(de 45 min.)

Pas d'enseignement
d'histoire assuré
à ce niveau pour
l'enseignement
professionnel

Histoire 13
36 unités par an
(de 45 min.)



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il y a deux écoles privées en Andorre, l'une suit le programme anglais et l'autre le programme espagnol.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il n'y en a pas dans le système andorran.

Certaines écoles administrées par les autorités espagnoles se rattachent à une confession religieuse, mais elles dispensent le même programme que les autres établissements, quelle que soit leur appartenance religieuse.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Non.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

Les écoles suivent le programme andorran, le programme français ou le programme espagnol. L'histoire est donc enseignée respectivement en catalan, en français ou en espagnol.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il y a des établissements d'enseignement professionnel, mais il n'y a pas d'établissement spécialisé dans un domaine spécifique.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Renforcer les compétences liées au marché du travail • Renforcer le sentiment national 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Époque contemporaine • Dans certains cours • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge • Début des Temps modernes • Temps modernes 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne • Histoire mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire de l'environnement • Histoire du genre • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire de l'art

Organisation du programme :

Les cours sont organisés thématiquement et sur la base des compétences.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

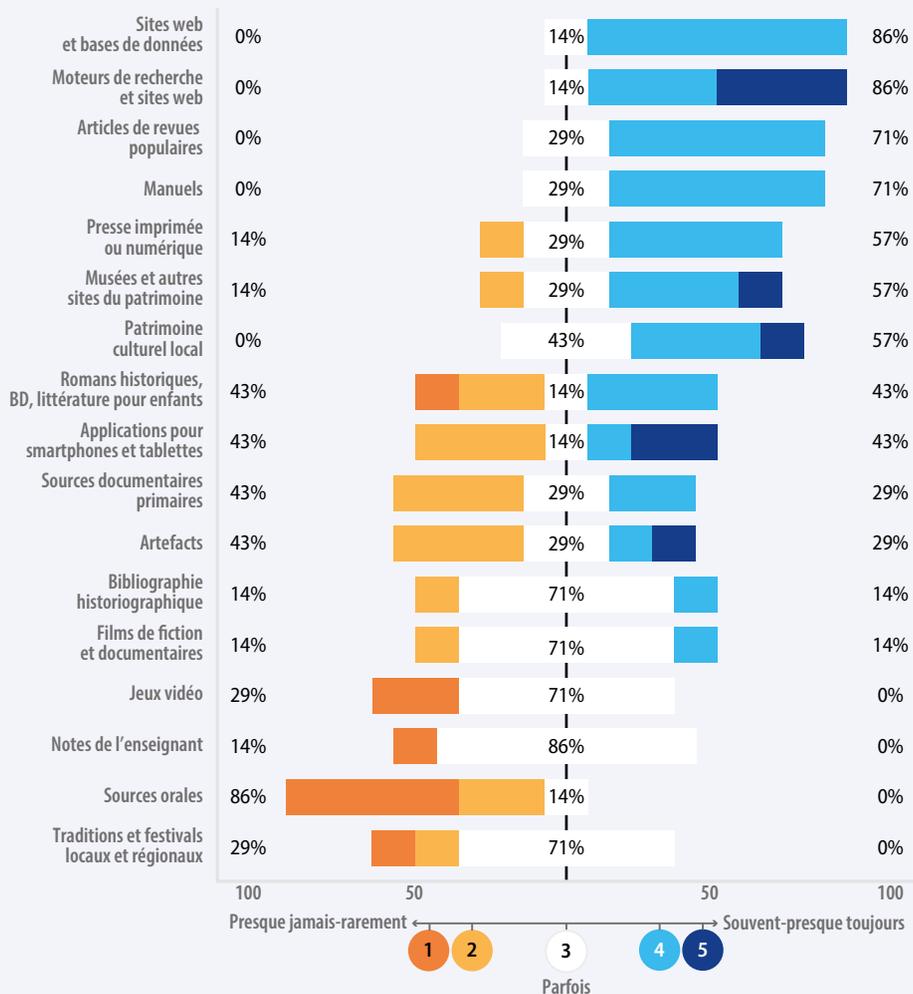
Les enseignants peuvent utiliser sans restriction des matériels qui ne sont pas agréés par les autorités andorranes. L'agrément des ressources pédagogiques à utiliser pour l'enseignement de l'histoire se fait au niveau de l'école.

8. *Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?*

 Requis	 Encouragé	 Absence de mesures
<ul style="list-style-type: none">• Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique• Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)• Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques• Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine• Sources documentaires primaires• Presse écrite ou numérique (journaux et revues)	<ul style="list-style-type: none">• Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain)• Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)• Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)• Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques• Littérature (par exemple romans historiques, BD)• Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)	<ul style="list-style-type: none">• Bibliographie historiographique• Manuels d'histoire• Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)• Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques• Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives• Notes de l'enseignant• Jeux vidéo• Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : dossiers, rédactions, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple.

Les examens finaux sont passés à la fin de cours facultatifs d'« histoire » et/ou d'« histoire de l'art » en classe de terminale du lycée public, lors du *batxillerat*, qui est réglementé au niveau national.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les élèves sont évalués sur la base du contrôle continu en l'absence de tout examen final.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances de contenus historiques, les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes), les compétences sociales et civiques (par exemple compétences de règlement des conflits, manifestation d'empathie, respect de la diversité) et les compétences génériques (par exemple communication, coopération, utilisation des TIC).

Les examens finaux sont oraux, écrits et fondés sur un mémoire de fin d'études. Les examens oraux consistent en exposés faits par les élèves. Les examens écrits comprennent des questions ouvertes, des questions fermées, des questions fondées sur les sources, des questions à choix multiple et des essais.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Les professeurs d'histoire doivent suivre une formation initiale dans une université française ou espagnole. Il faut également qu'ils passent un examen administré par le service des ressources humaines du ministère de l'Éducation. Les enseignants qui obtiennent un poste de professeur d'histoire effectuent une période probatoire de dix mois, à l'issue de laquelle ils sont évalués par le directeur de leur établissement scolaire et par un inspecteur national.

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Les enseignants d'histoire du primaire sont formés comme professeurs d'histoire et d'une ou plusieurs autres disciplines.

Les enseignants d'histoire du secondaire sont formés exclusivement ou avant tout comme professeurs d'histoire.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

Les cours de développement professionnel en cours d'emploi gérés par le ministère de l'Éducation sont obligatoires et ont lieu chaque année. Ils comprennent une formation sur les méthodologies de la pédagogie fondée sur les compétences, une formation liée au contenu de l'histoire d'Andorre pour les professeurs d'histoire qui n'ont pas effectué leur scolarité en Andorre, ainsi qu'une formation axée sur le développement des compétences en matière de TIC.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes
- L'étude de l'histoire européenne/mondiale
- L'éducation sur les besoins inclusifs/spéciaux

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- La fréquence des réformes de l'éducation
- La surcharge des programmes
- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN ANDORRE

Noms des cours et des niveaux en catalan :

- *Ciències socials – Primera Ensenyança (Escola Andorrana de maternal i primera ensenyança)*
- *Ciències humanes i socials – Segona Ensenyança (Escola Andorrana de segona ensenyança)*
- *Història – Batxillerat (Escola Andorrana de batxillerat)*
- *Història de les arts – Batxillerat (Escola Andorrana de batxillerat)*

CITE-1
Enseignement
primaire

ÂGE DES ÉLÈVES

6

7

8

9

10

11

COURS

Sciences sociales

70 unités par an
(de 90 min.)

105 unités par an
(de 45 min.)

 Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale

 Cours d'histoire **distinct optionnel avec** évaluation finale

Note : « Proportion » désigne la part des élèves qui choisissent le cours optionnel en fonction de l'ensemble des élèves du niveau considéré en %.

CITE-2 Enseignement secondaire inférieur					CITE-3 Enseignement secondaire supérieur						
12		13		14		15		16		17	
Sciences humaines et sociales								Histoire 70 unités par an (de 120 min.)			
175 unités par an (de 60 min.)				105 unités par an (de 60 min.)				Proportion : 15%		Proportion : 20%	
								Histoire de l'art 70 unités par an (de 60 min.)			
								Proportion : 14%		Proportion : 22%	



ARMÉNIE



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il y a des écoles privées en Arménie. Elles suivent le même programme que les écoles publiques.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Non.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Non.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

L'histoire est enseignée uniquement en arménien.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il n'y a pas d'établissement spécialisé dans un domaine particulier. Un enseignement professionnel ou technique est proposé et les cours d'histoire y sont obligatoires. Selon le cursus, la durée de l'enseignement varie entre un semestre (la moitié d'une année) et deux semestres (une année entière).

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Dans certains cours • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer le sentiment national 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Antiquité • Moyen Âge • Début des Temps modernes • Temps modernes • Époque contemporaine • Dans certains cours • Préhistoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne • Histoire mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire de l'art • Histoire du genre • Histoire des minorités et des cultures • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire des migrations • Histoire de l'environnement

Organisation du programme :

Certains cours sont organisés thématiquement, tandis que d'autres suivent l'ordre chronologique.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

Les ressources pédagogiques à utiliser pour l'enseignement de l'histoire sont approuvées par le ministère de l'Éducation, qui organise des appels d'offres ouverts aux organisations souhaitant rédiger des manuels scolaires selon les normes imposées par le ministère. Les organisations dont le ministère juge que les manuels répondent aux normes imposées peuvent les diffuser dans les établissements scolaires. Ceux-ci peuvent choisir les manuels de leur choix et les enseignants peuvent utiliser sans restriction les matériels non agréés par les autorités arméniennes.

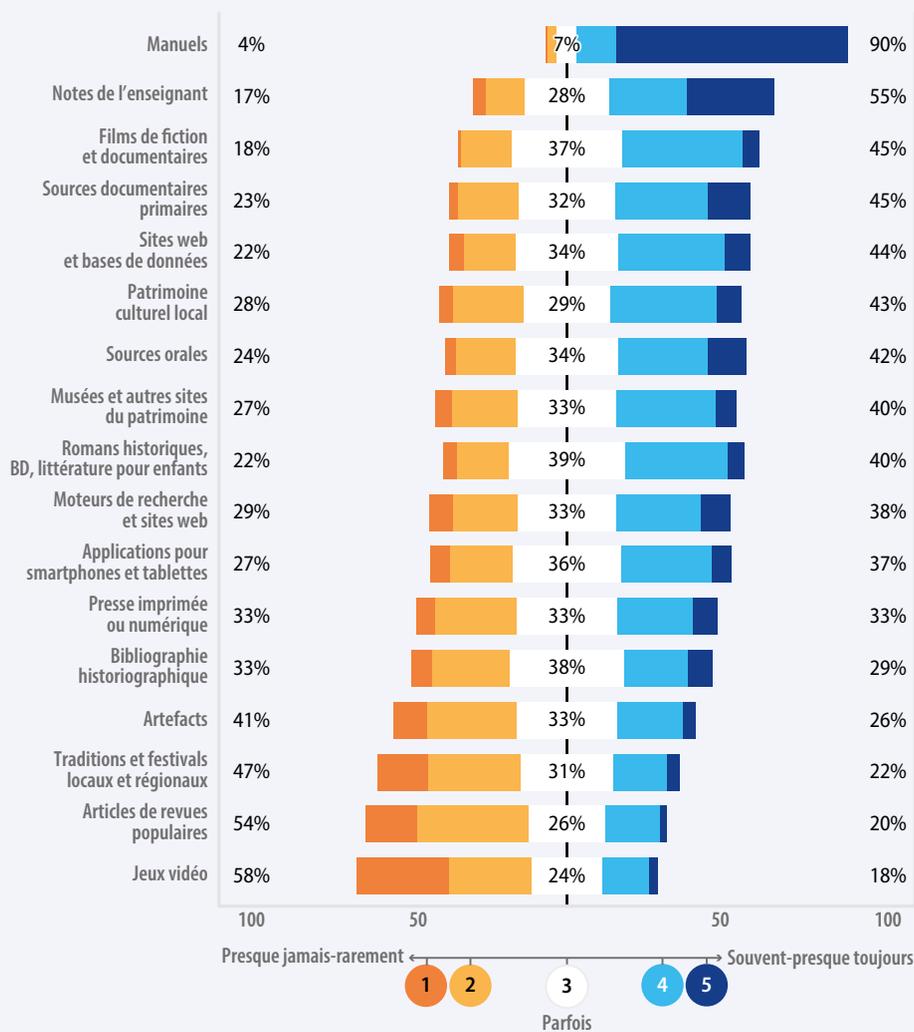
8. Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?

Encouragé

- Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique
- Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain)
- Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)
- Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)
- Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques
- Bibliographie historiographique
- Manuels d'histoire
- Littérature (par exemple romans historiques, BD)
- Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)
- Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques
- Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine
- Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.).
- Sources documentaires primaires
- Presse écrite ou numérique (journaux et revues)
- Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques
- Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives
- Notes de l'enseignant
- Jeux vidéo
- Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)
- Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : rédactions, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple.

Les examens finaux sont passés à la fin du cours obligatoire « histoire d'Arménie » au niveau du premier et du second cycle de l'enseignement secondaire. Le contenu des examens varie d'une région à l'autre.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances de contenus historiques, les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes), les compétences sociales et civiques (par exemple compétences de règlement des conflits, manifestation d'empathie, respect de la diversité) et les compétences génériques (par exemple communication, coopération, utilisation des TIC).

Les examens finaux sont oraux ou écrits. Les examens oraux comprennent des questions ouvertes posées aux élèves. Les examens écrits comprennent des questions ouvertes, des questions fermées et des questions à choix multiple.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Il n'y a pas de conditions préalables à l'enseignement de l'histoire par des professeurs.

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Au niveau du primaire et du secondaire, les enseignants reçoivent une formation générale pour enseigner une série de disciplines.

13. *Quelles sont les possibilités de formation continue ?*

Les stages de formation continue sont optionnels. Ils sont offerts par les autorités et gérés par le Centre national de développement éducatif et d'innovation.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes
- Les capacités de réflexion historique
- Les méthodes d'apprentissage actif

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes
- La surcharge des programmes
- Les ressources et le budget

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN ARMÉNIE

Noms des cours et des niveaux en arménien :

- Հայրենագիտություն □ Միջին դպրոց (Hayrenagitutyun, Mijin dprots)
- Հայոց պատմություն □ Միջին դպրոց □ Ավագ դպրոց (Hayoc patmutyun, Mijin dprots/Avag dprots)
- Հայոց եկեղեցու պատմություն □ Միջին դպրոց □ Ավագ դպրոց (Hayoc ekeghecu patmutyun, Mijin dprots/Avag dprots)
- Համաշխարհային պատմություն □ Միջին դպրոց □ Ավագ դպրոց (Hamashkharayin patmutyun, Mijin dprots/Avag dprots)

CITE-1 Enseignement primaire				CITE-2 Enseignement secondaire inférieur			
ÂGE DES ÉLÈVES							
6		7		8	9	10	11
COURS							
Pas d'enseignement d'histoire proposé à ce niveau				Patrie et culture 34 unités par an (de 45 min.)	Histoire de l'Arménie		
				Histoire de l'Église arménienne			
					Histoire mondiale		

-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale
-  Cours d'histoire **distinct, obligatoire**, qui devient **optionnel** à un moment donné **sans** évaluation

Note : « Proportion » indique la proportion d'élèves qui choisissent ce cours facultatif à ce niveau (en %). « n.d. » signifie qu'il n'y a pas de données disponibles à ce sujet.

				CITE-3 Enseignement secondaire supérieur			
12		13		14	15	16	17
51 unités par an (de 45 min.)				Histoire de l'Arménie 68 unités par an (de 45 min.)			
34 unités par an (de 45 min.)				Histoire de l'Église arménienne 34 unités par an (de 45 min.)		Histoire de l'Église arménienne 34 unités par an (de 45 min.) Proportion : n.d.	
34 unités par an (de 45 min.)				Histoire mondiale 34 unités par an (de 45 min.)	Histoire mondiale 34 unités par an (de 45 min.) Proportion : n.d.		

CHYPRE



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il existe des écoles privées à Chypre. Certaines enseignent les mêmes programmes d'histoire que les écoles publiques, et d'autres, des programmes d'histoire différents.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Un certain nombre d'écoles répondent aux besoins des membres de groupes religieux distincts (arménien, maronite et latin) en proposant un enseignement suivant des programmes d'histoire adaptés. Cependant, ces écoles ne sont pas officiellement désignées comme des écoles confessionnelles.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Un certain nombre d'écoles accueillant des élèves appartenant à des groupes religieux (arménien, maronite et latin) sont gérées de manière publique (écoles arméniennes Nareg et école primaire Agios Maronas), tandis que le Terra Santa College et l'école St Mary's sont des écoles privées. Ces deux derniers établissements suivent un programme d'histoire distinct.

4. L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?

Dans les établissements scolaires publics, l'histoire n'est enseignée qu'en grec. Les écoles arméniennes publiques Nareg enseignent l'histoire arménienne dans la langue arménienne. Un certain nombre d'écoles privées utilisent une langue autre que le grec pour l'enseignement, y compris l'enseignement de l'histoire.

5. Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?

Il n'y a pas d'écoles spécialisées dans une matière donnée, mais les élèves du deuxième cycle du secondaire peuvent choisir de suivre des filières axées sur différents groupes de matières, dont certains comprennent des cours d'histoire obligatoires. Il existe également des écoles professionnelles/techniques qui proposent des cours d'histoire.

6. Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none">• Dans tous les cours ou presque• Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel• Développer des compétences en matière de culture démocratique• Développer des capacités de réflexion historique• Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité)• Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité• Dans certains cours• Renforcer le sentiment national• Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés)	<ul style="list-style-type: none">• Dans tous les cours ou presque• Préhistoire• Antiquité• Moyen Âge• Début des Temps modernes• Temps modernes• Époque contemporaine	<ul style="list-style-type: none">• Dans tous les cours ou presque• Histoire locale et régionale (infranationale)• Histoire nationale• Histoire régionale (supranationale)• Histoire européenne• Histoire mondiale	<ul style="list-style-type: none">• Dans tous les cours ou presque• Histoire de l'art• Histoire des minorités et des cultures• Histoire des migrations• Histoire politique et militaire• Histoire économique et sociale

Organisation du programme :

Tous les cours sont organisés chronologiquement.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

Les principales ressources disponibles aux enseignants pour l'enseignement de l'histoire dans les écoles publiques de la République de Chypre sont les manuels officiels fournis par le ministère de l'Éducation, des Sports et de la Jeunesse. Certains de ces manuels sont élaborés par l'État grec et sont utilisés pour l'enseignement de l'histoire grecque dans les écoles publiques en Grèce. Pour l'enseignement de l'histoire chypriote, le ministère de l'Éducation, des Sports et de la Jeunesse fournit des manuels élaborés à Chypre. Ces manuels ont été développés par des historiens et des enseignants.

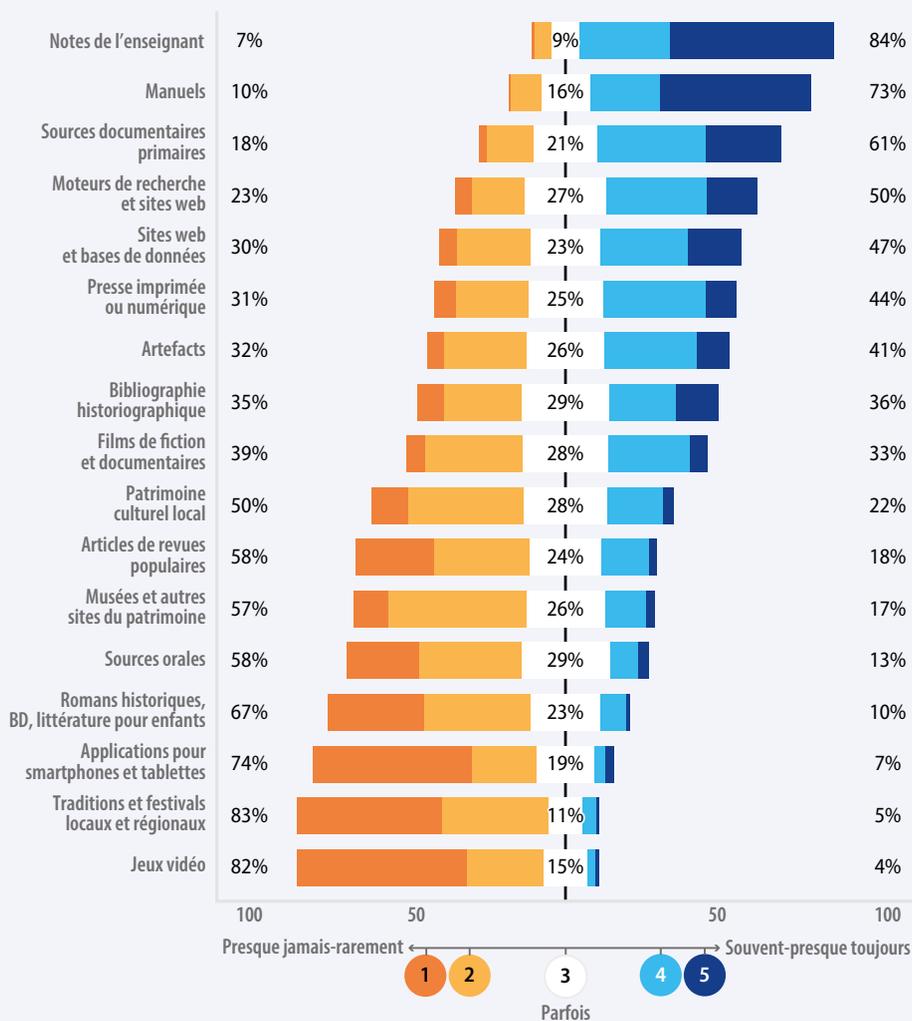
L'agrément des manuels d'histoire et des autres ressources pédagogiques est du ressort du ministère de l'Éducation, des Sports et de la Jeunesse, de l'inspection pédagogique et de l'Institut pédagogique.

8. *Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?*

 Requis	 Encouragé	 Absence de mesures
<ul style="list-style-type: none">• Bibliographie historiographique• Manuels d'histoire• Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine• Sources documentaires primaires• Presse écrite ou numérique (journaux et revues)• Notes de l'enseignant• Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives	<ul style="list-style-type: none">• Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain)• Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques• Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)• Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)• Littérature (par exemple romans historiques, BD)• Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)• Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques• Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)• Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques• Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)	<ul style="list-style-type: none">• Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique• Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives• Jeux vidéo

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes :

Au niveau du primaire : projets et jeux de rôle.

Au niveau du secondaire : rédactions/dissertations, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple.

Des examens finaux sont organisés pour le cours d'histoire obligatoire dispensé dans le premier cycle du secondaire et, au niveau du deuxième cycle du secondaire, pour le cours d'histoire obligatoire dispensé aux élèves de 10^e année, ainsi qu'aux élèves de 11^e et de 12^e année suivant les filières 1 (lettres classiques et sciences humaines), 2 (langues étrangères et études européennes) et 6 (beaux-arts). Les épreuves des 11^e et 12^e années sont conçues au niveau national.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances de contenus historiques, les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes) et les compétences sociales et civiques (par exemple compétences de règlement des conflits, manifestation d'empathie, respect de la diversité).

Les examens finaux sont écrits et comprennent des questions ouvertes, des questions fermées, des questions se référant à des sources, des questions à choix multiple et des rédactions/dissertations.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?

Au niveau primaire, un baccalauréat en éducation est demandé.

Au niveau secondaire, il est demandé un diplôme universitaire dans une discipline spécialisée (histoire, littérature, pédagogie, philosophie) accompagné d'un programme de formation des enseignants de deux semestres, proposé par le ministère de l'Éducation, des Sports et de la Jeunesse et l'université de Chypre. Ce programme est obligatoire pour les enseignants travaillant dans les écoles secondaires publiques.

12. Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?

Au niveau du primaire, les enseignants suivent une formation générale qui leur permet d'enseigner diverses matières.

Au niveau du secondaire, les enseignants reçoivent une formation à la fois en histoire en tant que discipline et en didactique de l'histoire, ainsi que dans d'autres matières pertinentes telles que la littérature, les langues et la philosophie.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

Un certain nombre de cours de formation continue sont obligatoires (séminaires au début de l'année et pendant les trimestres d'automne et d'hiver), tandis que d'autres cours sont facultatifs. Les formations sont coorganisées par le gouvernement et par l'université de Chypre, ainsi que par l'Institut pédagogique.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les capacités de réflexion historique
- Les méthodes d'apprentissage actif
- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes
- La surcharge des programmes
- Un enseignement centré sur les examens et les évaluations

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS À CHYPRE

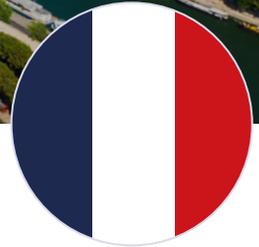
Noms des cours et des niveaux en grec :

- *Ιστορία, Πρωτοβάθμια Εκπαίδευση – Δημοτικό (Istoria, Protovalmia Ekpaidefsi – Dimotiko)*
- *Ιστορία, Δευτεροβάθμια Εκπαίδευση – Γυμνάσιο (Istoria, Defterovalmia Ekpaidefsi – Gymnasio)*
- *Ιστορία, Δευτεροβάθμια Εκπαίδευση – Λύκειο (Istoria, Defterovalmia Ekpaidefsi – Lykeio)*
- *Ιστορία, Δευτεροβάθμια Εκπαίδευση – Τεχνική Σχολή (Istoria, Defterovalmia Ekpaidefsi – Techniki Schole)*

CITE-1 Enseignement primaire	ÂGE DES ÉLÈVES					
	7	8	9	10	11	12
COURS	Pas d'enseignement d'histoire proposé à ce niveau		Histoire 74 unités par an (de 40 min.)			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (enseignement général) ● Cours d'histoire distinct obligatoire avec évaluation finale (enseignement général) ▮ Cours d'histoire distinct obligatoire, avec évaluation finale pour certains, en fonction de la spécialisation choisie. Les heures d'enseignement varient en fonction des spécialisations (enseignement général) ● Cours d'histoire distinct, obligatoire pour certains, en fonction de la spécialisation choisie, avec examen final ■ Cours d'histoire distinct, obligatoire pour certains, en fonction de la spécialisation choisie, sans examen final ✕ Cours d'histoire distinct obligatoire (enseignement technique), pas de données disponibles quant à l'évaluation 						

Note : l'histoire fait également partie de l'éducation de la petite enfance à Chypre. Des cours d'histoire sont proposés dans le cadre de l'enseignement secondaire supérieur pour les adultes (18+) en tant que cours du soir.

CITE-2 Enseignement secondaire inférieur			CITE-3 Enseignement secondaire supérieur			
13	14	15	16	17	18	
Histoire 62 unités par an (de 40-45 min.)		Histoire 93 unités par an (de 40-45 min.)	Histoire 52-100 unités par an (de 40-45 min.)	Histoire 182 unités par an (de 40-45 min.)		
		Histoire 26 unités par an (de 45 min.)		Histoire 52 unités par an (de 40-45 min.)		



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Certaines écoles privées (« privées sous contrat ») enseignent les mêmes programmes d'histoire que les écoles publiques, et d'autres (« privées hors contrat ») ne sont pas tenues de le faire.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Non.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Non. Cependant, des adaptations curriculaires existent pour les Outre-mer.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

Dans les sections européennes et internationales proposées aux niveaux des premier et deuxième cycles du secondaire, l'histoire est enseignée en français pour la moitié de leur programme spécifique, et dans la langue de la section respective pour l'autre moitié.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il n'y a pas d'écoles proposant des spécialisations dans des matières spécifiques. L'enseignement professionnel et technique est proposé et comprend un programme d'histoire.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Développer des capacités de réflexion historique. • Dans certains cours • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Début des Temps modernes • Temps modernes • Époque contemporaine • Dans certains cours • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne • Histoire mondiale • Dans certains cours • Histoire locale et régionale (infranationale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire de l'art • Histoire du genre • Histoire des migrations • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire des minorités et des cultures • Histoire de l'environnement

Organisation du programme :

Les cours sont organisés chronologiquement, thématiquement et/ou sur la base des compétences.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

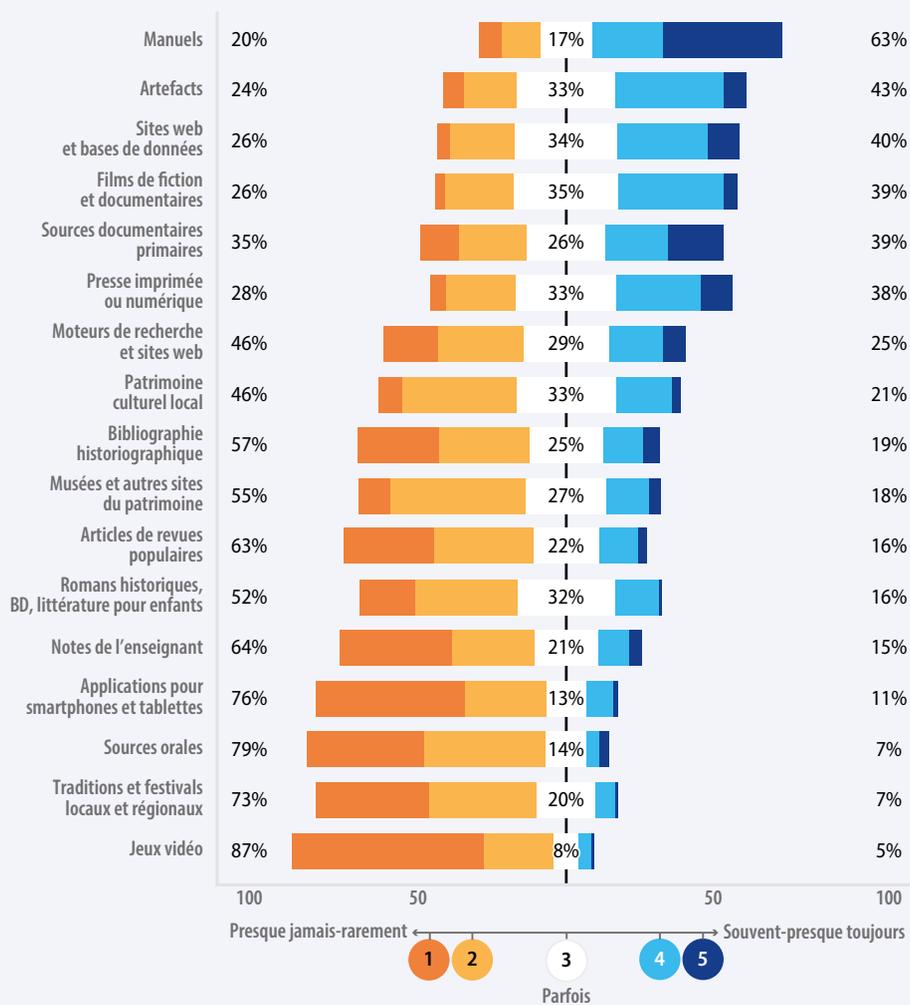
Les enseignants ont le droit d'utiliser tout support de leur choix, sans restriction, étant donné que le gouvernement ne délivre pas d'autorisation pour les supports. Le choix des ressources à utiliser pour l'enseignement se fait au niveau de l'établissement.

8. *Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?*

 Encouragé	 Autorisé	 Absence de mesures
<ul style="list-style-type: none">• Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)• Manuels d'histoire• Littérature (par exemple romans historiques, BD)• Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)• Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine• Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)• Sources documentaires primaires• Presse écrite ou numérique (journaux et revues)• Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)• Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives	<ul style="list-style-type: none">• Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain)• Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)• Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques• Bibliographie historiographique• Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques• Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives• Notes de l'enseignant• Jeux vidéo	<ul style="list-style-type: none">• Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique• Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : rédactions/dissertations, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources.

Des examens finaux sont organisés pour le cours obligatoire d'« histoire-géographie, enseignement moral et civique » dispensé dans le premier cycle du secondaire (cycle 4, niveau 3) ; pour le cours optionnel d'« histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » dispensé dans le deuxième cycle du secondaire (lycées d'enseignement général) ; pour le cours optionnel d'« histoire des arts » dispensé dans le deuxième cycle du secondaire (lycées d'enseignement général) ; et pour le cours obligatoire de « français, histoire-géographie, enseignement moral et civique » dispensé dans le deuxième cycle du secondaire (dans le cadre d'un baccalauréat professionnel, délivré par un lycée professionnel). Les épreuves sont conçues au niveau national.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances de contenus historiques et les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes).

Les examens finaux sont oraux, écrits et tiennent compte du contrôle continu. Les examens oraux consistent en des présentations suivies de questions fermées et de questions ouvertes. Les examens écrits comprennent des questions ouvertes, des questions fermées, des questions se référant à des sources et des questions à choix multiple.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?

Les enseignants sont recrutés sur la base d'un concours d'entrée, le Certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES), organisé au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale (Ressources humaines, Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche et universités). Les candidats au CAPES suivent deux années de formation en vue de l'obtention d'un master pour l'enseignement de leur matière de spécialité (sauf les candidats déjà titulaires d'un master, pour qui la formation ne dure qu'une année). Les académies (inspections régionales) peuvent aussi recruter des enseignants sur une base contractuelle parmi les titulaires d'une licence universitaire.

12. Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?

Au niveau du primaire, les enseignants suivent une formation générale qui leur permet d'enseigner l'histoire et une ou plusieurs autres matières.

Au niveau du secondaire, les enseignants sont formés exclusivement ou, le plus souvent, principalement au métier de professeur d'histoire.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

La formation continue est principalement facultative. Le ministère de l'Éducation nationale propose un programme de formation au niveau national, celui-ci étant adapté par les académies dans le cadre de plans de formation académiques, qui sont financés par l'État. Les prestataires de formation professionnelle continue sont choisis par les inspections régionales et peuvent aussi englober des associations agréées par le ministère.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- L'enseignement de sujets sensibles et controversés
- Les capacités de réflexion historique
- Les méthodes d'apprentissage actif

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- La surcharge des programmes
- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes
- La taille des classes

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN FRANCE

Noms des cours et des niveaux en français :

- *Histoire et géographie, École élémentaire*
- *Histoire-géographie, Lycée général et technologique*
- *Histoire-géographie, enseignement moral et civique, Collège*
- *Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, Lycée professionnel (bac professionnel)*

CITE-1
Enseignement
primaire

ÂGE DES ÉLÈVES

6

7

8

9

10

11

COURS

Pas d'enseignement d'histoire
proposé à ce niveau

Histoire-géographie

90 unités par an
(de 45 min.)

108 unités par an
(de 55 min.)

-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement général ou technologique)
-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale (enseignement général ou technologique)
-  Cours d'histoire **distinct optionnel sans** évaluation finale (enseignement général ou technologique)
-  Cours d'histoire **distinct optionnel avec** évaluation finale (enseignement général ou technologique)
-  Cours d'histoire **optionnel associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale (enseignement général ou technologique)
-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale (enseignement pro/bac pro)
-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement pro/CAP)

Note : « Proportion » indique la proportion d'élèves qui choisissent ce cours facultatif à ce niveau (en %).

« n.d. » signifie qu'il n'y a pas de données disponibles à ce sujet. Le cours « Questionner le monde », proposé dès la première année de l'enseignement primaire, comprend également un module sur « Questionner le temps ».

- Français, histoire-géographie, Lycée professionnel (certificat d'aptitude professionnelle)
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, Lycée général et technologique
- Histoire des arts, Lycée général et technologique

CITE-2 Enseignement secondaire inférieur			CITE-3 Enseignement secondaire supérieur			
12	13	14	15	16	17	
Histoire-géographie, enseignement moral et civique			Histoire-géographie			
126 unités par an (de 55 min.)			108 unités par an (de 55 min.)	54 unités par an (enseignement technologique) 108 unités par an (enseignement général)		
			Histoire des arts 108 unités par an (de 55 min.)			
			Histoire des arts Enseignement de spécialité, proportion : n.d.			
			144 unités par an (de 55 min.)		216 unités par an (de 55 min.)	
			Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques Proportion : n.d.			
			144 unités par an (de 55 min.)		218 unités par an (de 55 min.)	
			Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique			
			105 unités par an (de 50-55 min.)	84 unités par an (de 50-55 min.)	76 unités par an (de 50-55 min.)	
			Français, histoire-géographie			
			43,5 unités par an (de 55 min.)		39 unités par an (de 55 min.)	



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il y a des écoles privées en Géorgie qui suivent des programmes d'histoire distincts.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il existe des écoles confessionnelles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Il existe des écoles destinées aux minorités arménienne, azerbaïdjanaise et russe, mais elles suivent les mêmes programmes que les écoles publiques.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

Dans les écoles des minorités arménienne, azerbaïdjanaise et russe, l'histoire est enseignée en arménien, en azerbaïdjanais (turc azéri) et en russe, respectivement.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il n'y a pas d'écoles proposant des spécialisations dans des matières spécifiques. L'enseignement professionnel et technique est proposé et comprend un programme d'histoire dans le cadre du cours « éducation à la citoyenneté ».

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » et « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Dans certains cours • Renforcer le sentiment national • Renforcer les compétences liées au marché du travail • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Antiquité • Moyen Âge • Temps modernes • Époque contemporaine • Dans certains cours • Préhistoire • Début des Temps modernes 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire mondiale • Dans certains cours • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire de l'art • Histoire politique et militaire • Histoire du genre • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire de l'environnement

Organisation du programme :

Les cours sont organisés chronologiquement, thématiquement et/ou sur la base des compétences.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

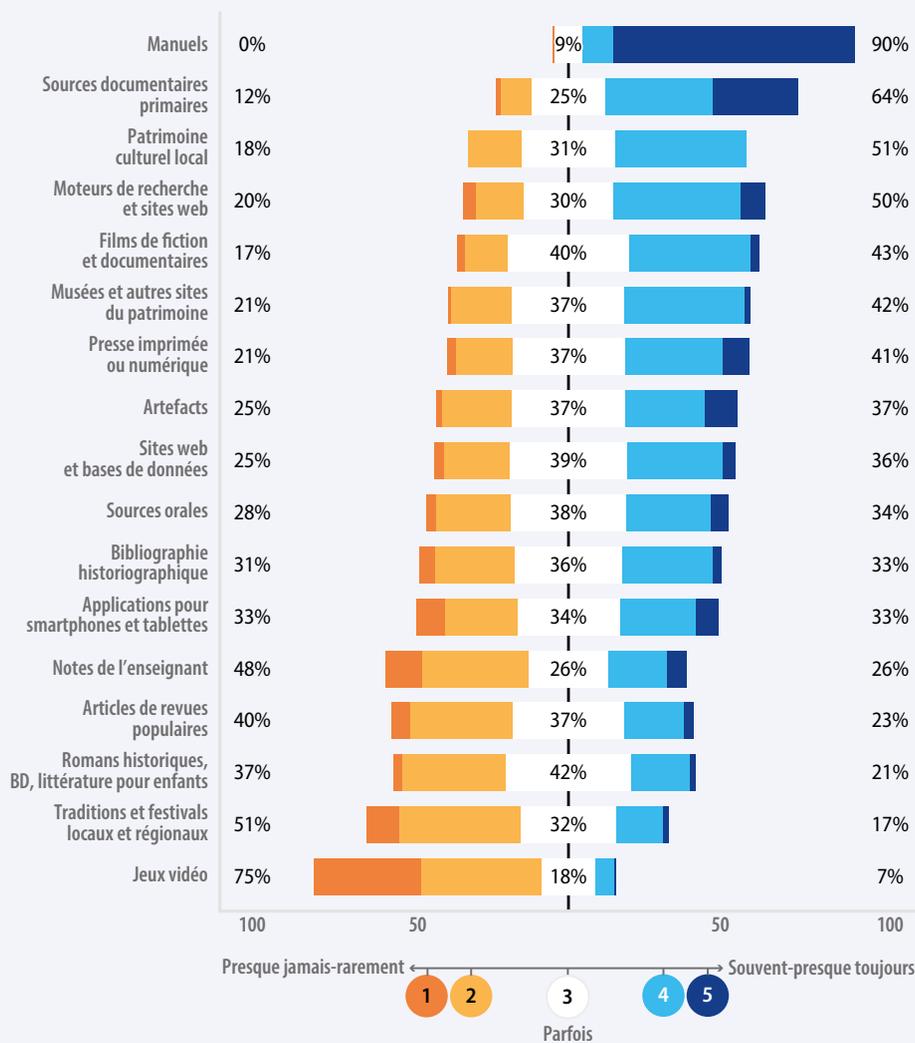
L'agrément des manuels scolaires relève de la compétence du ministère de l'Éducation et des Sciences. Le choix des supports pédagogiques à utiliser se fait au niveau de l'établissement scolaire. En outre, les enseignants ont le droit d'utiliser tout support qui leur semble approprié pour atteindre leurs objectifs pédagogiques.

8. *Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?*

! Requis	👍 Encouragé	✓ Autorisé	/ Absence de mesures
<ul style="list-style-type: none"> • Manuels d'histoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain) • Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur) • Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités) • Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques • Bibliographie historiographique • Littérature (par exemple romans historiques, BD) • Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine • Sources documentaires primaires • Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins) • Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Presse écrite ou numérique (journaux et revues) • Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques • Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives • Notes de l'enseignant • Jeux vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> • Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique • Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques • Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.) • Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : dossiers d'évaluation, rédactions/dissertations, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources.

Des examens finaux sont obligatoires pour le cours obligatoire d'« histoire de la Géorgie et du monde » dispensé dans le premier cycle du secondaire, ainsi que pour le cours intitulé « éducation à la citoyenneté », dispensé aux élèves qui suivent un enseignement secondaire professionnel et qui souhaitent se présenter aux examens d'entrée à l'université.

Les examens finaux sont optionnels pour les cours obligatoires d'« histoire » et d'« histoire de la Géorgie » et les cours optionnels d'« études américaines » et de « cultures du monde » dispensés dans le deuxième cycle du secondaire.

Il n'y a pas de données quant aux méthodes d'évaluations utilisées et aux objectifs visés dans les examens de fin d'année.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Toute personne titulaire au minimum d'une licence ou d'un diplôme universitaire équivalent dans la matière choisie, ou toute personne ayant suivi une formation militaire/sportive professionnelle, est habilitée à suivre le cursus de formation des enseignants, dès lors qu'elle réussit l'examen correspondant à la matière concernée (en l'occurrence, l'histoire). Ces examens d'entrée sont organisés par le Centre national des évaluations et des examens (NAEC) et par le Centre national pour le développement professionnel des enseignants (TPDC). Après cette épreuve, les candidats doivent également passer un entretien ou un examen organisé par l'établissement d'enseignement supérieur qui dispense la formation. Le programme de formation des enseignants a une durée minimale d'une année universitaire.

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Dans le primaire comme dans le secondaire, les enseignants suivent une formation qui leur permet d'enseigner l'histoire et une ou plusieurs autres matières.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

Les programmes obligatoires de formation professionnelle continue sont gérés par les autorités éducatives nationales, à savoir le ministère de l'Éducation et des Sciences et le Centre national pour le développement professionnel des enseignants. Diverses associations professionnelles et organisations non gouvernementales dispensent également des formations facultatives axées sur des thèmes spécifiques, notamment la tolérance dans les sociétés multiethniques et multiconfessionnelles, le recours à différents types de sources, l'éducation tenant compte des questions de conflit, l'éducation axée sur la construction de la paix, etc.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes
- Les capacités de réflexion historique
- L'étude de l'histoire nationale

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Les ressources et le budget
- La fréquence des réformes de l'éducation
- La surcharge des programmes

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN GÉORGIE

Noms des cours et des niveaux en géorgien :

- მე და საზოგადოება, დაწყებითი განათლება (*Me da Sazogadoebam, Dackebiti ganatleba*)
- ჩვენი საქართველო, დაწყებითი განათლება (*Chveni Sakartvelo, Dackebiti ganatleba*)
- საქართველოს და მსოფლიო ისტორიამ, საბაზო განათლება (*Saqartvelos da msoflio istoria, Sabazo ganatleba*)

CITE-1
Enseignement
primaire

ÂGE DES ÉLÈVES

6

7

8

9

10

11

COURS

Pas d'enseignement de l'histoire
proposé à ce niveau

La société et moi
(pas de données disponibles sur le nombre
d'heures d'enseignement)

Notre Géorgie

70 unités par an
(de 40-45 min.)

105 unités par an
(de 40-45 min.)

-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement général)
-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale **optionnelle** (enseignement général)
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale (enseignement général)
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale **optionnelle** (enseignement général)
-  Cours d'histoire **optionnel associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale **optionnelle** (enseignement général)
-  Cours d'histoire **distinct optionnel sans** évaluation finale (enseignement général)
-  Cours d'histoire **associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale, qui est obligatoire pour les élèves de l'enseignement professionnel souhaitant passer des examens nationaux et entrer à l'université

Note : « Proportion » indique la part de tous les élèves à ce niveau qui choisissent ce cours optionnel (%).

« n.d. » indique qu'il n'y a pas de données disponibles à cet égard.

- საქართველოს ისტორია, ზოგადი განათლება (*Saqartvelos istoria, Zogadi ganatleba*)
- ისტორია, ზოგადი განათლება (*Istoria, Zogadi ganatleba*)
- ამერიკისმცოდნეობა, ზოგადი განათლება (*Amerikismcodneoba, Zogadi ganatleba*)
- მსოფლიო კულტურა, ზოგადი განათლება (*Msoplio kultura, Zogadi ganatleba*)
- სამხედრო ისტორია და ეროვნული თავდაცვა, ზოგადი განათლება (*Samxedro istoria da erovnuli tavidacva, Zogadi ganatleba*)
- მოქალაქეობა, ფრონფესიული განათლება (*Moqalaxeoba, Profesiული ganatleba*)

CITE-2 Enseignement secondaire inférieur			CITE-3 Enseignement secondaire supérieur			
12	13	14	15	16	17	
Histoire de la Géorgie et du monde			Histoire de la Géorgie (pas de données disponibles sur le nombre d'heures d'enseignement)			
70 unités par an (de 40-45 min.)	90 unités par an (de 40-45 min.)	105 unités par an (de 40-45 min.)				
			Histoire (pas de données disponibles sur le nombre d'heures d'enseignement)			
			Études américaines (seulement 2 semestres au total, en 10 ^e , 11 ^e ou 12 ^e année) 70 unités par an (de 40-45 min.) Proportion : n.d.			
			Culture mondiale (seulement 2 semestres au total, en 10 ^e , 11 ^e ou 12 ^e année) 70 unités par an (de 40-45 min.) Proportion : « très peu »			
			Histoire militaire et défense nationale (seulement 2 semestres au total, en 10 ^e , 11 ^e ou 12 ^e année) 70 unités par an (40-45 min.) Proportion : « très peu »			
			Éducation à la citoyenneté			
70 unités par an (de 40-45 min.)	35 unités par an (de 40-45 min.)	70 unités par an (de 40-45 min.)	70 unités par an (de 40-45 min.)			



GRÈCE



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Bien qu'il y ait des écoles privées en Grèce, celles-ci dispensent le même programme d'histoire que les écoles publiques.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il y a des écoles confessionnelles en Grèce, mais elles ne suivent pas de programme d'histoire distinct.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Il y a des écoles pour les minorités, mais elles ne suivent pas de programme d'histoire distinct.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

Non, l'histoire n'est enseignée qu'en grec.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

L'enseignement professionnel/technique est proposé et comprend un programme d'histoire.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Renforcer le sentiment national 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Début des Temps modernes • Temps modernes • Époque contemporaine • Dans certains cours • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire nationale • Histoire européenne • Histoire mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire de l'art

Organisation du programme :

Le cours d'histoire du niveau primaire suit une organisation thématique, chronologique et sur la base des compétences. Tous les autres cours d'histoire du premier et du deuxième cycle du secondaire sont organisés soit de manière thématique, soit de manière chronologique.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

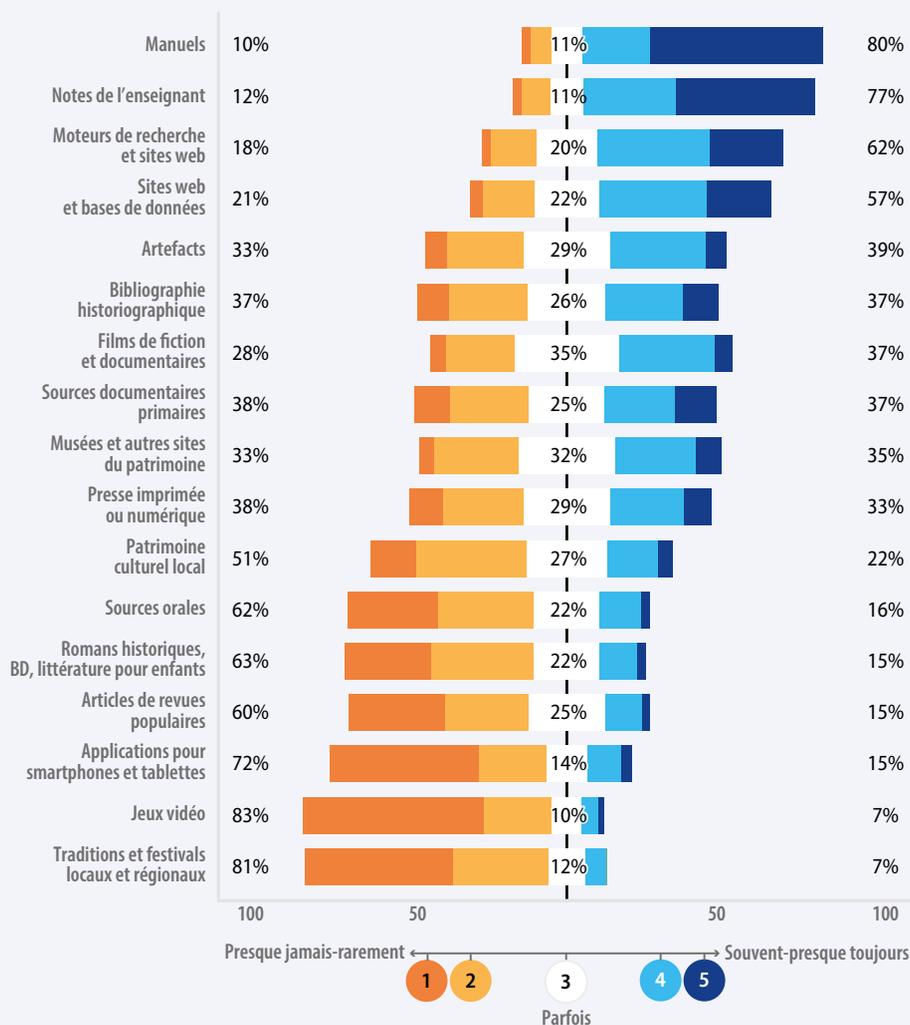
L'Institut des politiques éducatives est responsable de la conception des emplois du temps, des programmes, des plans de cours, des manuels scolaires et des autres ressources pédagogiques. Il collabore avec des enseignants et des établissements d'enseignement en Grèce et à l'étranger.

8. Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?

 Requis	 Autorisé
<ul style="list-style-type: none">• Manuels d'histoire	<ul style="list-style-type: none">• Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique• Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain)• Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)• Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)• Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques• Bibliographie historiographique• Littérature (par exemple romans historiques, BD)• Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques• Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)• Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine• Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)• Sources documentaires primaires• Presse écrite ou numérique (journaux et revues)• Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques• Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives• Notes de l'enseignant• Jeux vidéo• Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)• Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : dissertations, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple.

Des examens finaux sanctionnent le cursus obligatoire d'histoire au niveau du collège, le cursus d'histoire au niveau du lycée (obligatoire en première et deuxième années de lycée et en dernière année en filière littéraire), le cursus de troisième année de lycée « thèmes de l'histoire de la Grèce à l'époque moderne » (obligatoire en filière littéraire) et le cursus obligatoire « histoire du monde moderne et contemporain de 1453 à nos jours » pour les élèves des lycées professionnels.

Au collège, les épreuves sont conçues uniquement au niveau de chaque structure. Au lycée, les examens reposent partiellement sur un référentiel national ; en outre, il existe des examens nationaux (« examens panhelléniques ») d'entrée à l'université.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances de contenus historiques et les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes).

Les examens finaux sont oraux et écrits. Les examens oraux comprennent des questions ouvertes et des questions fermées. Les examens écrits comprennent des questions ouvertes, des questions fermées, des questions se référant à des sources et des questions à choix multiple.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?

Pour enseigner l'histoire, il faut avoir suivi la formation initiale d'enseignant, dont la durée est fonction de l'expérience et/ou de la formation préalable et peut aller jusqu'à 100 heures. Tous les enseignants titulaires d'un diplôme universitaire d'études littéraires peuvent enseigner l'histoire. Il n'y a pas d'examen à passer.

12. Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?

Au niveau de l'enseignement du primaire et du secondaire, les professeurs bénéficient d'une formation générale leur permettant d'enseigner dans différentes matières.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

La formation professionnelle continue est facultative et limitée à 15 jours par année civile. Elle est organisée par l'Institut des politiques éducatives. Les enseignants d'histoire peuvent également suivre des cours de perfectionnement professionnel dispensés par des centres de formation tout au long de la vie et des facultés universitaires, dans le cadre de cours en ligne, etc.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les capacités de réflexion historique
- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes
- Les méthodes d'apprentissage actif

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes
- La surcharge des programmes
- Un enseignement centré sur les examens et les évaluations

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN GRÈCE

Noms des cours et des niveaux en grec :

- Ιστορία, ΔΗΜΟΤΙΚΟ ΣΧΟΛΕΙΟ (*Istoria, Dimoko Scholeio*)
- Ιστορία, ΓΥΜΝΑΣΙΟ (*Istoria, Gymnasio*)
- Ιστορία, ΗΜΕΡΗΣΙΟ & ΕΣΠΕΡΙΝΟ ΓΕΝΙΚΟ ΛΥΚΕΙΟ (*Istoria, Imerisio & Esperino Geniko Lykeio*)
- Θέματα Νεοελληνικής Ιστορίας, ΗΜΕΡΗΣΙΟ & ΕΣΠΕΡΙΝΟ ΓΕΝΙΚΟ ΛΥΚΕΙΟ (*Themata Neoellinikis Istoria, Imerisio & Esperino Geniko Lykeio*)

CITE-1
Enseignement
primaire

ÂGE DES ÉLÈVES

6

7

8

9

10

11

COURS

Pas d'enseignement de l'histoire
proposé à ce niveau

Histoire
50-60 unités par an
(de 45 min.)

-  Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale (enseignement général)
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale (enseignement général)
-  Cours d'histoire **distinct avec** évaluation finale, d'abord obligatoire pour tous les élèves puis obligatoire uniquement pour ceux qui souhaitent poursuivre des études universitaires littéraires
-  Cours d'histoire **distinct avec** évaluation finale obligatoire uniquement pour les élèves qui souhaitent poursuivre des études universitaires littéraires
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale (enseignement professionnel)

Note : « Proportion » indique la proportion d'élèves qui choisissent ce cours facultatif à ce niveau (en %). « n.d. » signifie qu'il n'y a pas de données disponibles à ce sujet.

- Ιστορία του Νεότερου και Σύγχρονου Κόσμου από το 1453 μ.Χ. έως σήμερα, ΗΜΕΡΗΣΙΟ & ΕΣΠΕΡΙΝΟ ΓΕΝΙΚΟ ΛΥΚΕΙΟ (Istoria tou

Neoterou kai Synchronou Kosμου apo to 1453 m.Ch. eos simera, Imerisio & Esperino Geniko Lykeio)

CITE-2 Enseignement secondaire inférieur			CITE-3 Enseignement secondaire supérieur				
12			13	14	15	16	17
Histoire 45 unités par an (de 45 min.)			Histoire 45 unités par an (de 45 min.)	Histoire 45 unités par an (de 45 min.)	Histoire 45 unités par an (de 45 min.)	Histoire 45 unités par an (de 45 min.) Proportion : n.d.	Histoire 45 unités par an (de 45 min.) Proportion : n.d.
				Histoire du monde moderne et contemporain (de 1453 à nos jours) 30 unités par an (de 45 min.)			Thèmes de l'histoire de la Grèce durant l'époque moderne 140 unités par an (de 45 min.) Proportion : n.d.



IRLANDE



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il y a des écoles privées en Irlande. Elles suivent le même programme que les écoles publiques.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Certaines écoles publiques disposent d'un saint patron ou d'une éthique religieuse mais, quelle que soit leur affiliation, elles suivent les programmes du système d'enseignement public.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Non.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

L'histoire peut être enseignée en anglais ou en irlandais.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Les écoles secondaires disposent de l'autonomie nécessaire pour décider de l'éventail des matières qu'elles proposent aux élèves. L'histoire est une matière obligatoire pour tous les élèves de l'enseignement secondaire inférieur, quelle que soit la nature de l'école qu'ils fréquentent. Dans les écoles professionnelles et techniques, l'histoire est proposée dans la plupart des programmes.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Renforcer les compétences liées au marché du travail • Dans certains cours • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Temps modernes • Dans certains cours • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge • Début des Temps modernes • Époque contemporaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire nationale • Histoire européenne • Histoire mondiale • Dans certains cours • Histoire régionale (supranationale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire du genre • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire de l'art • Histoire de l'environnement

Organisation du programme :

Les cours sont organisés à la fois thématiquement et chronologiquement.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

Les enseignants sont autorisés à utiliser tout matériel qu'ils estiment utile pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage avec les élèves. Le ministère de l'Éducation n'impose pas l'utilisation par les écoles de manuels scolaires ou de ressources spécifiques pour l'enseignement de l'histoire. De façon générale, le ministère n'approuve, ne commande, ne parraine ni ne cautionne aucun manuel scolaire ou support en ligne. Néanmoins, il fournit des conseils et un soutien par l'intermédiaire du Conseil national des programmes et de l'évaluation (NCCA) et de son service d'appui aux enseignants (Oide) en publiant des lignes directrices à l'usage des enseignants et fournit des supports pédagogiques pour les aider et les guider dans leur travail avec les élèves.

8. *Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?*

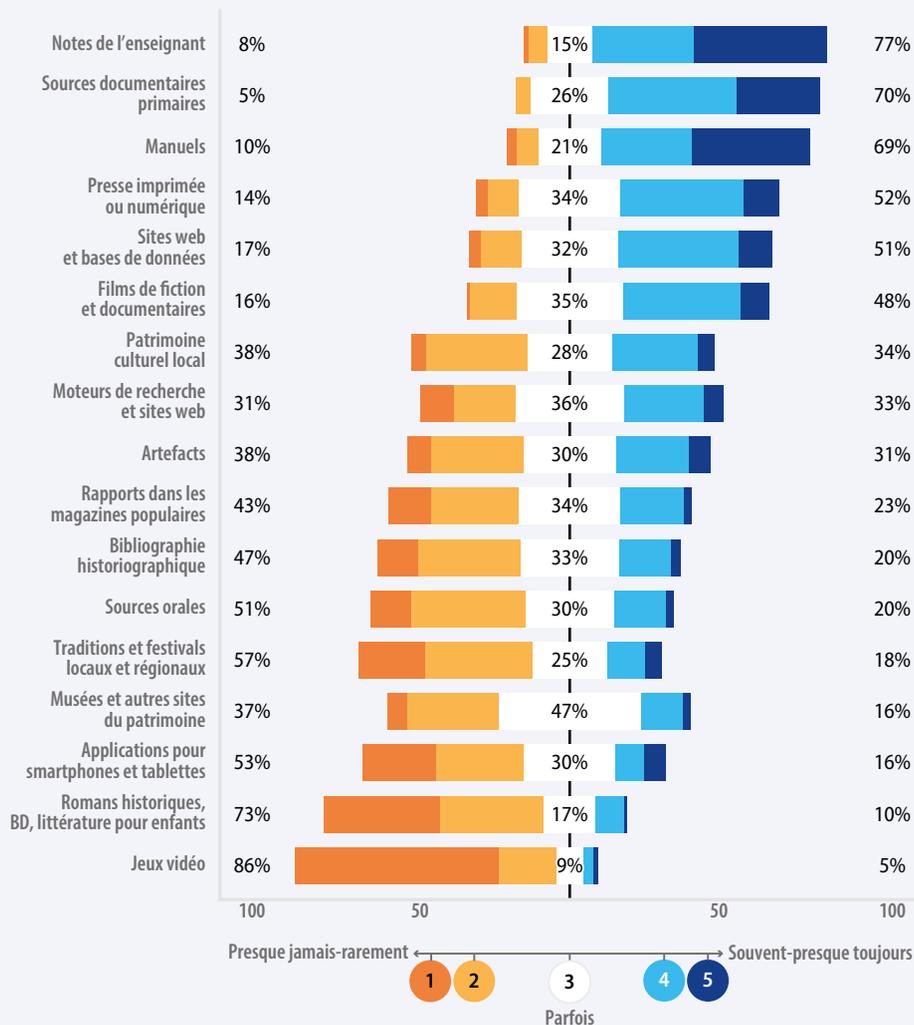


Absence de mesures

- Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique
- Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain)
- Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)
- Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)
- Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques
- Bibliographie historiographique
- Manuels d'histoire
- Littérature (par exemple romans historiques, BD)
- Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques
- Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)
- Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine
- Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)
- Sources documentaires primaires
- Presse écrite ou numérique (journaux et revues)
- Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques
- Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives
- Notes de l'enseignant
- Jeux vidéo
- Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)
- Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : dissertations, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple.

Des examens finaux sanctionnent le cursus obligatoire d'histoire au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire et le cursus optionnel d'histoire au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les épreuves sont conçues au niveau national.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances de contenus historiques et les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes).

Les examens finaux sont écrits et tiennent compte du contrôle continu. Les examens écrits comprennent des questions ouvertes, des questions fermées, des questions se référant à des sources et des rédactions/dissertations dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?

Les professeurs d'histoire doivent être titulaires d'une habilitation conformément à la réglementation de 2016 relative au Conseil de l'éducation (inscription).

Pour enseigner en primaire, les candidats doivent suivre un cursus de premier cycle de quatre ans relatifs à la formation initiale des enseignants, ou un cursus de maîtrise professionnelle de deux ans s'ils sont titulaires d'un diplôme de premier cycle. Ils doivent démontrer leur maîtrise de la langue irlandaise.

Pour enseigner dans le secondaire, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études en histoire, représentant au moins 60 crédits ECTS et incluant nécessairement et spécifiquement l'étude de l'histoire irlandaise.

12. Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?

Au niveau de l'enseignement du primaire, les enseignants bénéficient d'une formation générale leur permettant d'enseigner dans différentes matières.

Au niveau de l'enseignement du secondaire, les professeurs bénéficient d'une formation leur permettant d'enseigner l'histoire et une ou plusieurs autres matières.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

La formation professionnelle continue est facultative. Le ministère de l'Éducation finance des services de soutien pour l'enseignement de l'histoire, dispensés par l'intermédiaire d'Oide. Oide est un nouveau service d'appui aux enseignants et aux chefs d'établissement. Ce service, financé par le ministère de l'Éducation, résulte de la fusion de quatre services de soutien préexistants et a été officiellement inauguré le 1^{er} septembre 2023.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les méthodes d'apprentissage actif
- L'enseignement dans des domaines sensibles et controversés
- Les capacités de réflexion historique

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes
- La surcharge des programmes
- Le temps disponible pour préparer les cours

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN IRLANDE

CITE-1
Enseignement
primaire

ÂGE DES ÉLÈVES

6

7

8

9

10

11

COURS

Nature et société
(voir note)

Histoire
(voir note)

-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale
-  Cours d'histoire **distinct optionnel sans** évaluation finale
-  Cours d'histoire **distinct optionnel avec** évaluation finale

Note :

1. « Proportion » indique la proportion d'élèves qui choisissent ce cours facultatif à ce niveau (en %). « n.d. » signifie qu'il n'y a pas de données disponibles à ce sujet.
2. La matière « Nature, sciences et société » est également proposée au niveau de l'éducation de la petite enfance (CITE-0).
3. Les élèves peuvent effectuer une année de transition. Les programmes d'histoire suivis durant l'année de transition, dont les crédits d'heures alloués aux enseignements, varient d'un établissement à l'autre.
4. Dans le Programme-cadre 2023 pour l'enseignement au niveau primaire, l'histoire est intégrée dans la matière Nature et société et représente un volume de 9 heures par mois au Niveau 2 (première et deuxième année). Pour les Niveaux 3 et 4 (de la troisième à la sixième année), le programme prévu pour la matière Nature et société distingue davantage l'histoire et la géographie et préconise un total de 8 heures par mois pour les deux matières. Il s'agit de volumes horaires mensuels minimum. En définissant des volumes d'heures mensuels, le programme-cadre confère aux écoles et aux enseignants une plus grande souplesse pour décider de la meilleure façon d'utiliser le temps disponible dans l'ensemble du programme. La matière Nature et société est également enseignée au niveau préscolaire (CITE-0) avec un volume horaire préconisé de 6 heures par mois.

CITE-2 Enseignement secondaire inférieur				CITE-3 Enseignement secondaire supérieur		
12	13	14	15	16	17	
Histoire (Cycle junior) 200 heures pour l'ensemble du cycle junior				Histoire (année de transition) Proportion : n.d.	Histoire (Cycle sénior) 180 heures sur l'ensemble du cycle senior Proportion : 21%	



LUXEMBOURG



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il y a des écoles privées au Luxembourg. Elles suivent le même programme que les écoles publiques.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Non.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Non.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

L'histoire est généralement enseignée en allemand en primaire et durant le premier cycle du secondaire, et en français durant le deuxième cycle du secondaire.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il n'y a pas d'écoles spécialisées dans une matière particulière, mais les élèves de l'enseignement secondaire suivent l'une des huit filières. L'enseignement professionnel/ technique est proposé et l'histoire est incluse dans le cours d'éducation civique.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Dans certains cours • Renforcer le sentiment national • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Renforcer les compétences liées au marché du travail • Développer des capacités de réflexion historique • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Époque contemporaine • Dans certains cours • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge • Début des Temps modernes • Époque moderne 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne • Histoire mondiale • Dans certains cours • Histoire locale et régionale (infranationale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Histoire des migrations • Dans certains cours • Histoire de l'art • Histoire du genre • Histoire des minorités et des cultures • Histoire de l'environnement

Organisation du programme :

Les cours sont organisés chronologiquement et/ou thématiquement.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

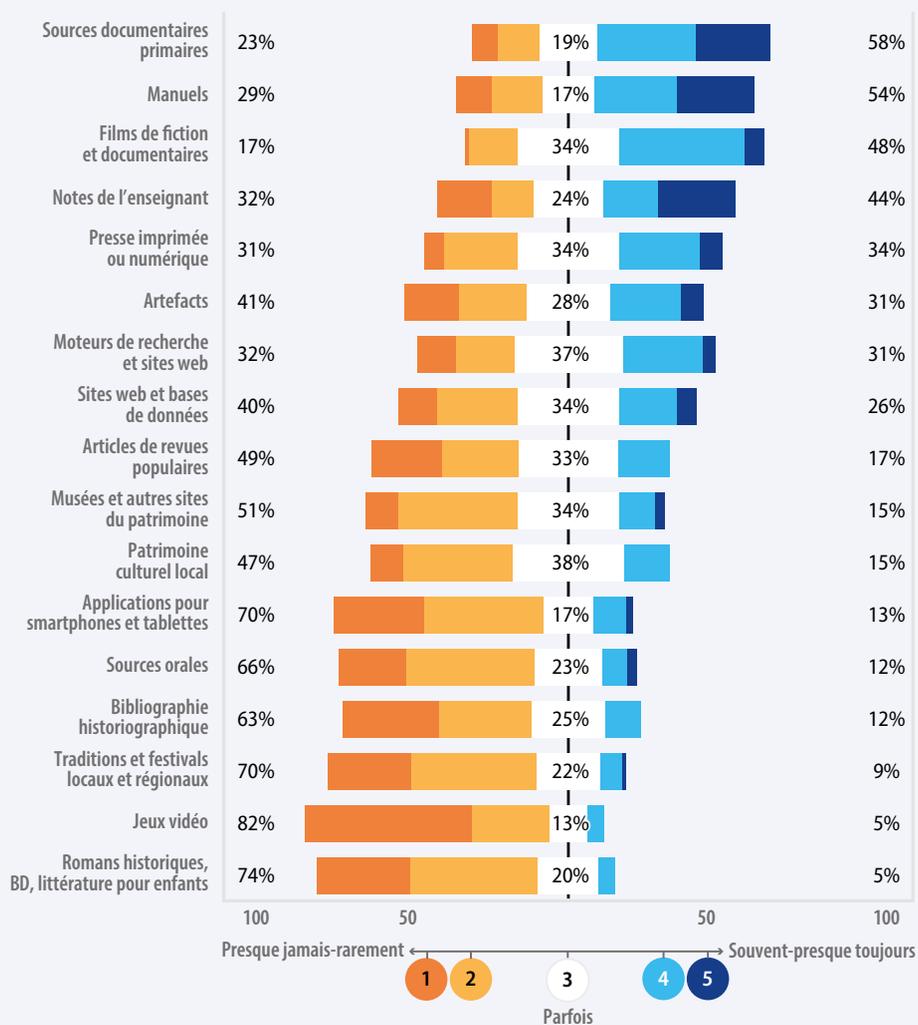
Le choix et l'agrément des manuels et des autres ressources pédagogiques relèvent des commissions nationales. Il n'y a pas de restriction à l'utilisation par les enseignants de supports qui ne sont pas agréés par les autorités.

8. *Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?*

 Requis	 Encouragé	 Autorisé
<ul style="list-style-type: none">• Manuels d'histoire• Presse écrite ou numérique (journaux et revues)• Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)	<ul style="list-style-type: none">• Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)• Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)• Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques• Bibliographie historiographique• Littérature (par exemple romans historiques, BD)• Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine• Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)• Sources documentaires primaires• Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques• Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives• Notes de l'enseignant• Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives	<ul style="list-style-type: none">• Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique• Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain)• Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques• Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)• Jeux vidéo

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources.

Des examens finaux sanctionnent le cursus obligatoire d'histoire à l'issue du second cycle de l'enseignement secondaire classique. Pour la filière d'enseignement secondaire général, l'examen final sanctionnant le cursus obligatoire du second cycle « connaissance du monde contemporain » est facultatif. Les épreuves sont conçues au niveau national.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances de contenus historiques et les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes).

Les examens finaux sont écrits et comprennent des questions ouvertes, des questions fermées et des questions se référant à des sources.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Les candidats doivent passer par une procédure de sélection organisée par le ministère de l'Éducation et suivre un programme de formation initiale des enseignants d'une durée de trois ans. Ils doivent également démontrer leur maîtrise des langues française et allemande et être titulaires d'un diplôme universitaire (licence ou master selon le poste).

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Au niveau de l'enseignement du primaire, les enseignants bénéficient d'une formation leur permettant d'enseigner l'histoire et une ou plusieurs autres matières.

Au niveau de l'enseignement du secondaire, les professeurs sont formés exclusivement ou principalement au métier de professeur d'histoire.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

La formation professionnelle continue est obligatoire. Elle est organisée par l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN) durant les heures de travail officielles.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les méthodes d'apprentissage actif
- Les capacités de réflexion historique
- L'étude de l'histoire européenne et mondiale

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes
- La surcharge des programmes
- Le temps disponible pour préparer les cours et le statut de l'histoire à l'école (les deux sont liés)

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS AU LUXEMBOURG

Noms des cours et des niveaux en français :

- *Sciences humaines et naturelles (Le temps), École fondamentale*
- *Culture générale, Enseignement secondaire général*
- *Sciences sociales (Géographie-Histoire), Enseignement secondaire général*
- *Éducation à la citoyenneté, Enseignement secondaire général*
- *Connaissance du monde (histoire récente, géographie, économie politique, étude de la société et la géopolitique), Enseignement secondaire général*

CITE-1 Enseignement primaire	CITE-2 Enseignement secondaire inférieur
---	--

ÂGE DES ÉLÈVES	6	7	8	9	10	11	12
COURS							

		Pas d'enseignement d'histoire proposé à ce niveau			Sciences humaines et naturelles 36 unités par an (de 50 min.)		Histoire
							Histoire
							Culture générale

- Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement général)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale (enseignement général)*
- Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale **optionnelle** (enseignement général)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale (enseignement classique)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale (enseignement classique)
- ✗ Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières (enseignement professionnel). **Aucune donnée disponible** concernant l'évaluation finale
- Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement préparatoire pour les élèves qui suivront l'enseignement professionnel)

* **Note** : la note finale à ce niveau combine les acquis en histoire et en géographie et par conséquent, l'histoire n'apparaît pas comme une note distincte sur le rapport de progrès de l'étudiant.

- *Connaissance du monde contemporain (partie géographique-partie historique), Enseignement secondaire général*
- *Histoire, Enseignement secondaire classique*
- *Éducation à la citoyenneté, Formation professionnelle (Certificat de capacité professionnelle (CCP), Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), Diplôme de technicien (DT))*

		CITE-3 Enseignement secondaire supérieur					
		13	14	15	16	17	18
	72 unités par an (de 45 min.)			Connaissance du monde 144 unités par an (de 50 min.) pour la spécialité sciences sociales		Connaissance du monde contemporain 72 unités par an (de 50 min.) ou 144 unités par an (de 50 min.) pour la spécialité sciences sociales	
				Éducation à la citoyenneté 36 unités par an (de 50 min.)			
	72 unités par an (de 50 min.)			Histoire 72 unités par an (de 50 min.)			Histoire 72 unités par an (de 50 min.)
	216 unités par an (de 50 min.)			Éducation à la citoyenneté 36-72 unités par an (de 50 min.) selon la spécialité			



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

À Malte, les écoles privées (indépendantes) suivent le programme d'enseignement national, mais elles y apportent des modifications.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Les écoles catholiques suivent le programme d'enseignement national, mais elles y apportent des modifications.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Non.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

L'histoire peut être enseignée en anglais ou en maltais.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Les matières professionnelles sont proposées dans le secondaire en tant qu'options. Il n'y a pas d'école spécialisée dans un domaine en particulier.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Développer des capacités de réflexion historique • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Renforcer le sentiment national • Dans certains cours • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque : • Histoire moderne • Dans certains cours • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge • Début de l'époque moderne • Époque contemporaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne • Dans certains cours • Histoire mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire de l'art • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire de l'environnement

Organisation du programme :

Le cours « études sociales » dispensé en primaire est organisé par thèmes. Tous les autres cours sont organisés chronologiquement, thématiquement et sur la base des compétences.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

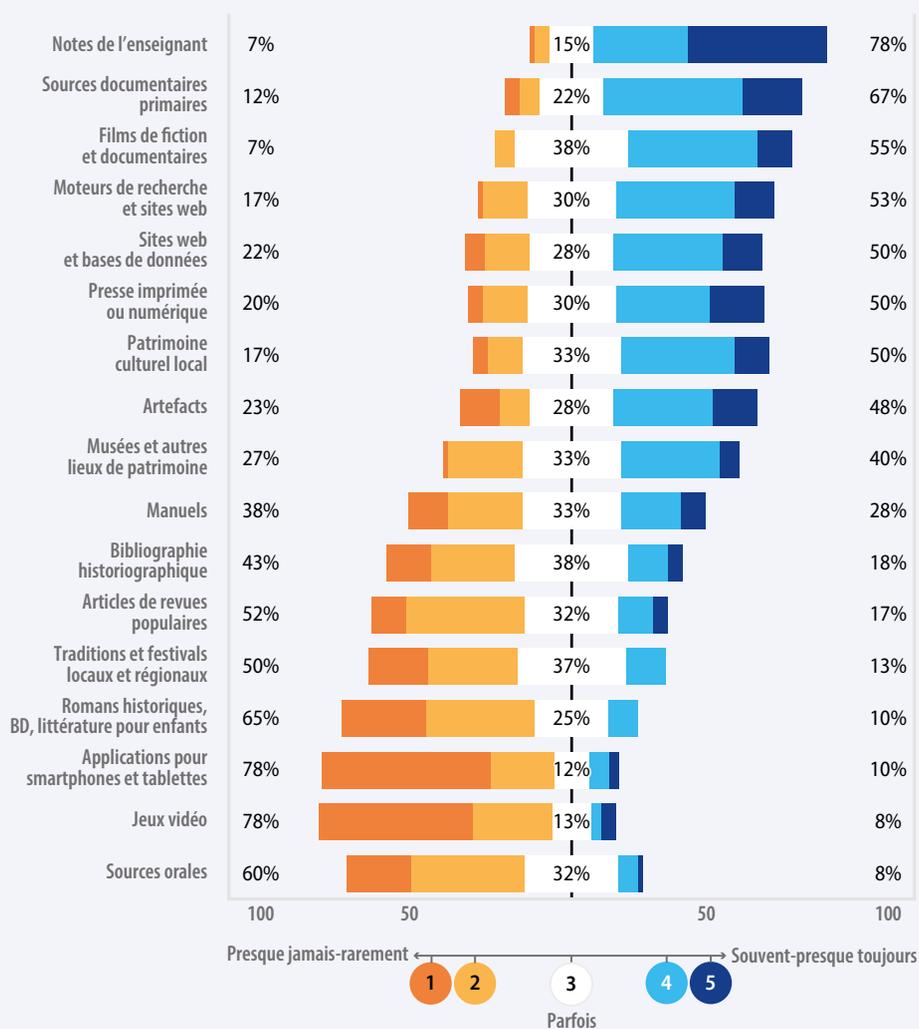
La sélection des manuels d'histoire et des autres ressources pédagogiques est effectuée par le ministère de l'Éducation et au niveau de l'école. Les enseignants sont autorisés à utiliser sans restriction les supports non agréés par les autorités.

8. Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?

! Requis	👍 Encouragé	✅ Autorisé	👎 Découragé	/ Absence de mesures
<ul style="list-style-type: none"> • Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins) • Sources documentaires primaires • Notes de l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> • Artefacts (peinture, architecture, sculpture, art contemporain) • Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques • Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités) • Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur) • Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine • Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Fêtes et traditions locales et régionales liées à des événements historiques • Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.) • Manuels d'histoire • Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.) • Presse écrite ou numérique (journaux et revues) • Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques • Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Bibliographie historiographique • Littérature (par exemple romans historiques, BD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique • Jeux vidéo

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : rédactions/dissertations, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple, évaluations scolaires basées sur le travail fait en classe ou à la maison.

Le cours d'histoire obligatoire dans le secondaire inférieur, le cours « études environnementales » obligatoire dans le secondaire supérieur, le cours d'histoire (académique) facultatif dans le secondaire supérieur, le cours d'histoire (intermédiaire) facultatif dans le postsecondaire non tertiaire et le cours d'histoire (avancé) facultatif dans le postsecondaire non tertiaire **sont sanctionnés par un examen** organisé au niveau national.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances historiques, les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes) et les compétences sociales et civiques (par exemple compétences de règlement des conflits, empathie, respect de la diversité).

Les examens finaux sont écrits et tiennent compte du contrôle continu. Les épreuves écrites comprennent des questions ouvertes, des questions fermées, des questions se référant à des sources, des questions à choix multiple, des rédactions/dissertations et un travail en classe ou à la maison.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Aucune condition n'est requise pour pouvoir enseigner l'histoire.

La formation initiale des enseignants est dispensée par l'université de Malte, l'Institut de l'éducation et d'autres établissements privés titulaires d'un mandat délivré par le Conseil des qualifications de Malte.

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Au niveau du primaire, les enseignants bénéficient d'une formation générale leur permettant d'intervenir dans un large éventail de matières.

Au niveau du secondaire, les enseignants sont formés pour enseigner l'histoire et une ou plusieurs autres matières.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

La formation continue est facultative. L'Institut de l'éducation publie une liste dans laquelle les enseignants peuvent choisir les cours qui les intéressent. En suivant ces cours, les enseignants peuvent accéder plus rapidement à un échelon supérieur (ce qui nécessiterait autrement plus d'années de service). Les cours sont dispensés par le ou la responsable du réseau des collèges et le ou la responsable des écoles, le directeur ou la directrice des programmes d'apprentissage et d'évaluation et le ou la responsable de l'enseignement de l'histoire (primaire ou secondaire).

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les méthodes d'apprentissage actif
- Les capacités de réflexion historique
- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Le temps alloué à l'histoire dans le programme scolaire
- La surcharge des programmes
- Le statut de l'histoire à l'école

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS À MALTE

CITE-1
Enseignement
primaire

CITE-2
Enseignement
secondaire
inférieur

ÂGE DES ÉLÈVES

5

6

7

8

9

10

11

COURS

Pas d'enseignement d'histoire
proposé à ce niveau

Études sociales
30 unités par an
(de 40 min.)

Histoire

-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale
-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale
-  Cours d'histoire **distinct optionnel avec** évaluation finale

* **Note :** « Proportion » indique la proportion d'élèves qui choisissent ce cours facultatif à ce niveau (en %).

		CITE-3 Enseignement secondaire supérieur			CITE-4 Enseignement post-secondaire		
		12	13	14	15	16	17
	40 unités par an (de 40 min.)	Études environnementales 20 unités par an (de 40 min.)			Histoire (intermédiaire) 60 unités par an (de 40 min.) Proportion : <1%		
		Histoire (académique) 80 unités par an (de 40 min.) Proportion : <1%			Histoire (avancé) 120 unités par an (de 40 min.) Proportion : <1%		
		Enseignement professionnel (Institut d'études touristiques) (Malta College of Arts, Science and Technology (MCAST))					

MACÉDOINE DU NORD



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Bien qu'il y ait des écoles privées en Macédoine du Nord, celles-ci dispensent le même programme d'histoire que les écoles publiques.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Non.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Non, le programme d'histoire est le même pour tous les groupes nationaux.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

Outre un enseignement en macédonien, l'histoire est enseignée en albanais, en bosnien, en serbe et en turc.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il y a des écoles spécialisées dans l'art, la musique et le sport, qui suivent le même programme que les autres écoles publiques. L'enseignement professionnel/technique est proposé et comprend un programme d'histoire.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XX^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Renforcer les compétences liées au marché du travail • Renforcer le sentiment national 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge • Début de l'époque moderne • Époque moderne • Époque contemporaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne • Histoire mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire de l'art • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire du genre

Organisation du programme :

Les cours sont organisés sur la base des compétences au primaire et chronologiquement à tous les autres niveaux.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

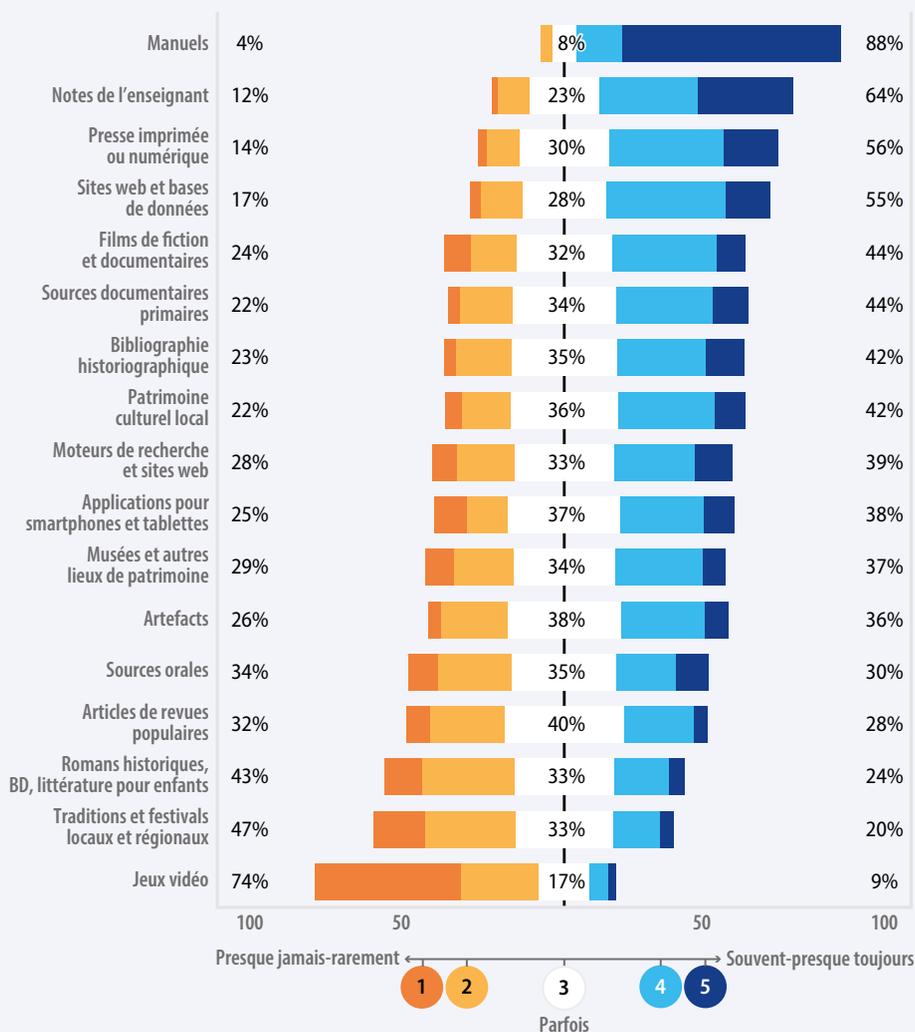
Les professeurs d'histoire peuvent choisir les méthodes et les ressources qu'ils souhaitent utiliser dans leurs classes en fonction des besoins liés aux sujets abordés.

8. Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?

 Encouragé	 Autorisé	 Absence de mesures
<ul style="list-style-type: none">• Artefacts (peinture, architecture, sculpture, art contemporain)• Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)• Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)• Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques• Bibliographie historiographique• Manuels d'histoire• Littérature (romans historiques, BD)• Fêtes et traditions locales et régionales liées à des événements historiques• Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)• Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le patrimoine• Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)• Sources documentaires primaires• Presse écrite ou numérique (journaux et revues)• Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques• Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives• Notes de l'enseignant• Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)• Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives	<ul style="list-style-type: none">• Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique	<ul style="list-style-type: none">• Jeux vidéo

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : rédactions/dissertations, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple.

Les examens finaux ne sont passés que sous la forme d'examens de fin d'études en dernière année de l'enseignement secondaire supérieur. Les élèves peuvent choisir les matières qu'ils souhaitent suivre, notamment « histoire ». Les épreuves sont conçues au niveau national. Aucune donnée n'est disponible sur les méthodes d'évaluation et les objectifs de ces examens.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Aucune condition n'est requise pour pouvoir enseigner l'histoire. La formation initiale des enseignants est assurée en facultés (philosophie et sciences de l'éducation).

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Aux niveaux du primaire et du secondaire, les enseignants sont formés pour enseigner l'histoire et une ou plusieurs autres matières.

13. *Quelles sont les possibilités de formation continue ?*

La formation continue est obligatoire et assurée par le Bureau pour le développement de l'éducation. Les programmes couvrent des sujets tels que les approches modernes de l'enseignement et l'apprentissage actif. Les enseignants doivent suivre 60 heures de formation tous les trois ans.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes
- L'étude de l'histoire nationale
- L'étude de l'histoire mondiale et européenne

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- La fréquence des réformes de l'éducation
- Les ressources et le budget
- Le temps alloué à l'enseignement de l'histoire dans le programme

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN MACÉDOINE DU NORD

Noms des cours et des niveaux en macédonien:

- *Историја и општество, Основно образование (Istorija i opštstvo, Osnovno obrazovanie)*
- *Историја, Гимназиско образование (Istorija, Gimnazisko obrazovanie)*
- *Историја, Основно образование (Istorija, Osnovno obrazovanje)*

CITE-1	CITE-2
Enseignement primaire	Enseignement secondaire inférieur

ÂGE DES ÉLÈVES

6

7

8

9

10

11

12

COURS

Pas d'enseignement d'histoire proposé à ce niveau

Histoire et société
72 unités par an
(de 40 min.)

Histoire

-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement général)
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale (enseignement général)
-  Cours d'histoire **distinct optionnel avec** évaluation finale **optionnelle** (enseignement général)
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire** sur deux ans **sans** évaluation finale pour les élèves du cycle d'enseignement professionnel de quatre ans. Pas d'enseignement de l'histoire les deux dernières années
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire** sur deux ans **sans** évaluation finale pour les élèves du cycle d'enseignement professionnel secondaire de trois ans. Pas d'enseignement de l'histoire la dernière année

* **Note** : « Proportion » indique la proportion d'élèves qui choisissent ce cours facultatif à ce niveau (en %). « n.d. » signifie qu'il n'y a pas de données disponibles à ce sujet.

- Историја, Четиригодишно средно стручно образование (Istorija, četirigodišno sredno stručno obrazovanje)
- Историја, Тригодишно средно стручно образование (Istorija, trigodišno sredno stručno obrazovanje)
- (Двегодишно средно стручно образование (Dvegodišno sredno stručno obrazovanje)

		CITE-3 Enseignement secondaire supérieur					
		13	14	15	16	17	18
		72 unités par an (de 40 min.)		Histoire 72 unités par an (de 45 min.)			Histoire 66 unités par an (de 45 min.) Proportion : n.d.
				Histoire 72 unités par an (de 45 min.)		Pas de cours d'histoire sur les deux dernières années	
				Histoire 72 unités par an (de 45 min.)		Pas de cours d'histoire pour la troisième année	
				Pas d'enseignement d'histoire pour l'enseignement secondaire professionnel de deux ans			

PORTUGAL



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il existe des écoles privées au Portugal. Certaines enseignent les mêmes programmes d'histoire que les écoles publiques, et d'autres, des programmes d'histoire différents.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Non.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Non.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

L'histoire est enseignée uniquement en portugais.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il n'y a pas d'écoles spécialisées dans un domaine donné, mais les élèves suivent des filières axées sur certaines matières dans le secondaire supérieur.

L'enseignement professionnel/technique est proposé et comprend l'histoire dans le cadre d'un cours de « zone d'intégration ».

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque : • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Renforcer les compétences liées au marché du travail • Renforcer le sentiment national 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Antiquité • Moyen Âge • Début de l'époque moderne • Époque moderne • Époque contemporaine • Dans certains cours • Préhistoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire nationale • Histoire européenne • Histoire mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire de l'art • Histoire de l'environnement • Histoire du genre • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale

Organisation du programme :

Les cours sont organisés thématiquement, chronologiquement et/ou sur la base des compétences.

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

Le ministère de l'Éducation publie une liste annuelle des manuels agréés et non agréés après une procédure d'évaluation et de certification. La sélection et l'adoption de manuels certifiés incombent au conseil pédagogique du groupement ou de l'établissement scolaire.

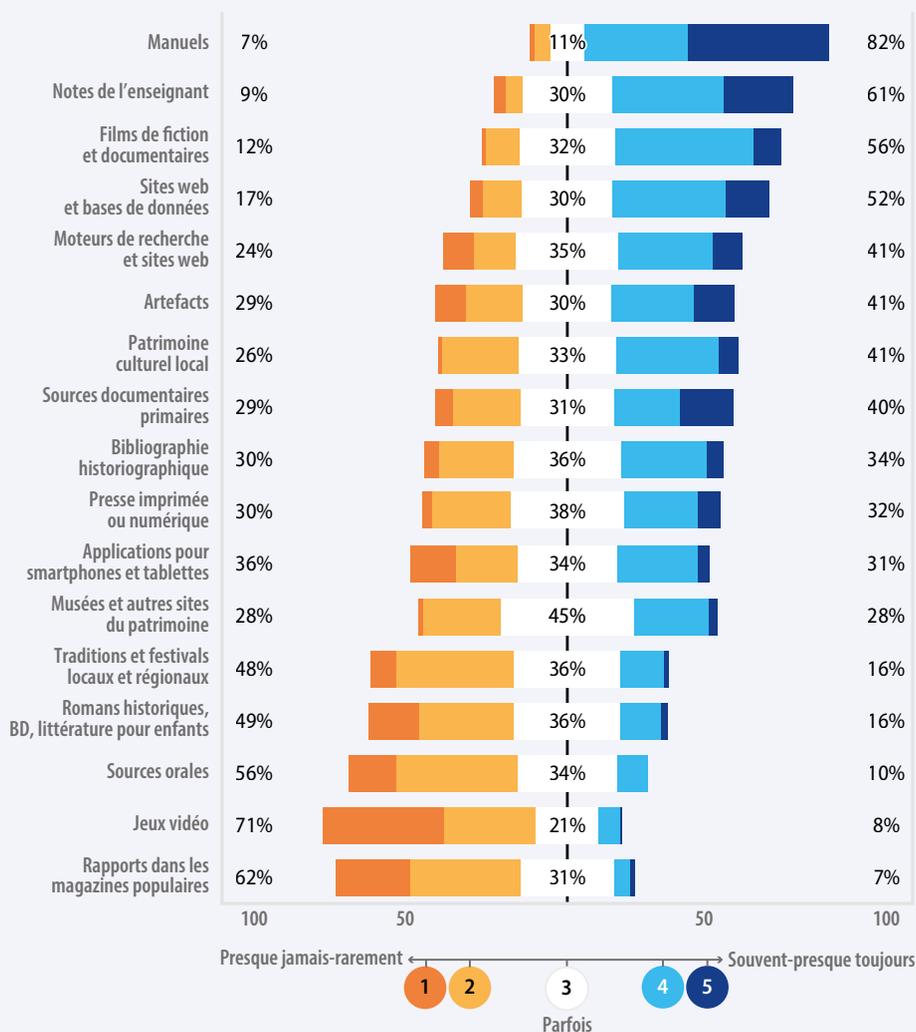
8. *Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?*

Autorisé

- Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique
- Artefacts (peinture, architecture, sculpture, art contemporain)
- Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)
- Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)
- Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques
- Bibliographie historiographique
- Manuels d'histoire
- Littérature (par exemple romans historiques, BD)
- Fêtes et traditions locales et régionales liées à des événements historiques
- Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)
- Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine
- Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)
- Sources documentaires primaires
- Presse écrite ou numérique (journaux et revues)
- Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques
- Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives
- Notes de l'enseignant
- Jeux vidéo
- Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)
- Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?

Les enseignants ne sont pas tenus d'utiliser des méthodes d'évaluation spécifiques, mais il est recommandé au niveau national d'utiliser toute une panoplie de méthodes d'évaluation dans toutes les matières.

Les examens finaux sont facultatifs. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, ils concernent le cours obligatoire « citoyenneté et monde actuel ». Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, ils concernent les cours « histoire A » (obligatoire dans la filière axée sur les langues et les lettres), « histoire B » (option dans la filière des sciences économiques et sociales), « histoire de la culture et des arts » (option dans la filière des arts visuels), « histoire, cultures et démocratie » (option dans les filières des sciences économiques et sociales, des arts visuels et des sciences naturelles), « histoire de la culture et des arts » (obligatoire dans les filières artistiques) et « intégration » (obligatoire dans l'enseignement professionnel). Les épreuves sont conçues au niveau national.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances historiques, les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes) et les compétences génériques (par exemple communication, coopération, utilisation des TIC).

Les examens finaux sont écrits et comprennent des questions ouvertes, des questions fermées, des questions se référant à des sources et des questions à choix multiple.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?

Les enseignants doivent suivre deux cycles d'études, une licence (*licentiate*) et un master en sciences de l'enseignement. Ils sont ensuite accrédités par les établissements d'enseignement supérieur, qui exigent eux-mêmes cette accréditation.

12. Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?

Au niveau du primaire, les enseignants sont formés pour enseigner l'histoire et une ou plusieurs autres matières.

Au niveau du secondaire, les enseignants sont formés exclusivement ou principalement au métier de professeur d'histoire.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

La formation continue est facultative. Elle est assurée par des centres de formation agréés et financée par l'instrument gouvernemental Programa Operacional Capital Humano (Programme opérationnel capital humain ou POCH).

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes
- Les capacités de réflexion historique
- Les méthodes d'apprentissage actif

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Le temps alloué à l'histoire dans le programme scolaire
- Le temps consacré à la préparation des cours
- Un enseignement centré sur les examens et les évaluations

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS AU PORTUGAL

Noms des cours et des niveaux en portugais :

- *Estudo do Meio, Ensino Básico Geral*
- *História e Geografia de Portugal, Ensino Básico Geral*
- *História, Ensino Básico Geral*
- *Cidadania e Mundo Atual, Cursos de Educação e Formação*
- *História A, Ensino Secundário – Curso Científico-Humanístico (Linguas e Humanidades)*
- *História B, Ensino Secundário – Curso Científico-Humanístico (Ciências Socioeconómicas)*
- *História da Cultura e das Artes, Ensino Secundário – Curso Científico-Humanístico (Artes Visuais)*

CITE-1
Enseignement
primaire

ÂGE DES ÉLÈVES

6

7

8

9

10

11

COURS

Étude de l'environnement
environ 111 heures par an

Histoire et géographie
du Portugal
environ 306 heures par an

- Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement général)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale (enseignement général)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale **optionnelle** pour les élèves en spécialité Langues et lettres de l'enseignement général
- ✗ Cours d'histoire **optionnel associé** à d'autres matières pour les élèves en spécialité Sciences économiques et sociales, Arts visuels et Sciences technologiques de l'enseignement général. Il n'y a pas de données disponibles sur l'évaluation finale
- Cours d'histoire **distinct optionnel avec** évaluation finale **optionnelle** pour les élèves en spécialité Sciences économiques et sociales de l'enseignement général
- Cours d'histoire **distinct optionnel avec** évaluation finale **optionnelle** pour les élèves en spécialité Arts visuels de l'enseignement général
- Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale **optionnelle** (enseignement professionnel)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale **optionnelle** pour les élèves de la filière Arts
- Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale **optionnelle** (enseignement pour les enfants ayant des besoins particuliers)

Note : « Proportion » indique la proportion d'élèves qui choisissent ce cours facultatif à ce niveau (en %). « n.d. » signifie qu'il n'y a pas de données disponibles à ce sujet.

- *História, Culturas e Democracia, Ensino Secundário – Curso Científico-Humanístico (Ciências Socioeconómicas, Artes Visuais, Ciências e Tecnologias)*
- *História da Cultura e das Artes, Ensino Secundário – Cursos Artísticos Especializados (Dança, Música, Canto, Design de Comunicação, Design de Produto, Produção Artística, Comunicação Audiovisual, Canto Gregoriano)*
- *Área de Integração, Cursos Profissionais*

CITE-2 Enseignement secondaire inférieur				CITE-3 Enseignement secondaire supérieur		
12	13	14	15	16	17	
Histoire environ 131 heures par an (associé avec les cours Géographie et Citoyenneté et développement)			Histoire A 146 heures par an			
			Histoire B 158 heures par an Proportion : n.d.		Histoire, cultures et démocratie 146 heures par an Proportion : n.d.	
			Histoire de la culture et des arts 158 heures par an Proportion : n.d.			
			Intégration 220 heures par an			
			Histoire de la culture et des arts 105-140 unités par an selon la spécialité (de 45 min.)			
Citoyenneté et monde actuel Les heures d'enseignement sont déterminées au niveau de l'école						



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Bien qu'il y ait des écoles privées en Serbie, celles-ci dispensent le même programme d'histoire que les écoles publiques.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Non.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Les écoles pour minorités nationales enseignent le programme de l'éducation publique, avec, en plus, des leçons sur la culture et l'histoire de ces minorités.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

Oui. L'enseignement peut être assuré en serbe ou dans l'une des huit langues minoritaires (albanais, bosnien, bulgare, croate, hongrois, roumain, ruthène, slovaque).

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il n'existe pas d'écoles spécialisées dans un domaine donné, mais les élèves du deuxième cycle du secondaire suivent des cursus axés sur différentes thématiques. L'enseignement professionnel/technique est proposé et comprend l'enseignement de l'histoire.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Renforcer le sentiment national • Dans certains cours • Renforcer les compétences liées au marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Moyen Âge • Début des Temps modernes • Temps modernes • Époque contemporaine • Dans certains cours • Préhistoire • Antiquité 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne • Histoire mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire de l'art • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire du genre • Histoire de l'environnement

Organisation du programme :

Les cours sont organisés chronologiquement, thématiquement et/ou sur la base des compétences.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

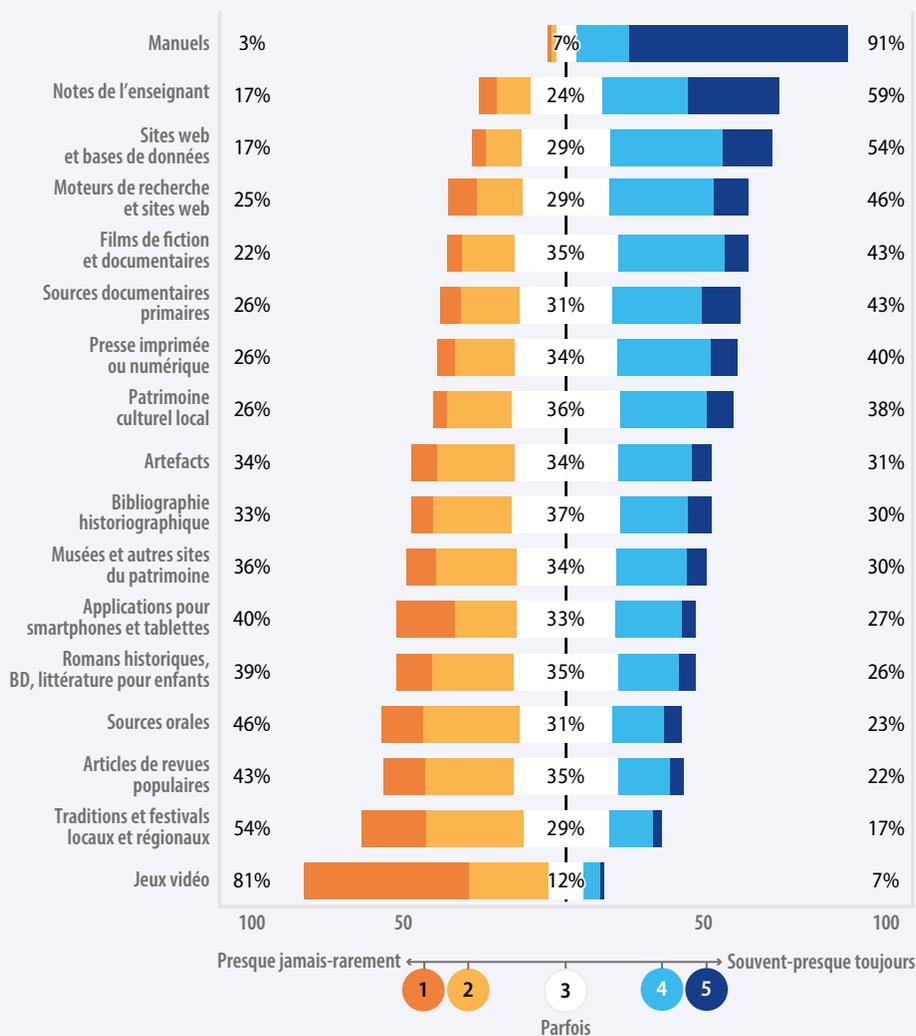
Les manuels sont rédigés principalement par des organismes privés. L'Institut pour le développement de l'éducation évalue leur qualité et fait des recommandations au ministère de l'Éducation, qui publie, chaque année scolaire, un catalogue des manuels approuvés. Le choix des manuels à utiliser se fait au niveau de l'établissement scolaire. Le ministère ne délivre pas d'autorisation concernant les autres supports pédagogiques ou ressources en ligne éventuellement utilisés par les enseignants en classe et ne les vérifie pas non plus.

8. *Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?*

 Requis	 Encouragé	 Permis
<ul style="list-style-type: none">• Manuels d'histoire• Sources documentaires primaires• Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)	<ul style="list-style-type: none">• Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain)• Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)• Bibliographie historiographique• Littérature (par exemple romans historiques, BD)• Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)• Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques• Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques• Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)• Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine• Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)• Notes de l'enseignant• Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives	<ul style="list-style-type: none">• Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique• Presse écrite ou numérique (journaux et revues)• Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques• Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives• Jeux vidéo

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : rédactions/dissertations, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple, présentations PowerPoint, rapports écrits, projets de recherche.

Des examens finaux sont organisés pour le cours d'histoire obligatoire du premier cycle du secondaire, qui sont conçus est conçu au niveau national.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances historiques et les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes).

Les examens finaux sont écrits et comprennent des questions ouvertes, des questions fermées, des questions se référant à des sources et des questions à choix multiple.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Le programme d'enseignement initial dure deux années universitaires – une année de niveau licence et une année de niveau master. Il est enseigné dans les universités qui proposent un cursus d'histoire (Belgrade, Novi Sad, Niš et Kosovska Mitrovica). Les candidats doivent obtenir des crédits dans quatre matières, à savoir la pédagogie, la didactique, la psychologie et la méthodologie, et par une expérience pratique de l'enseignement en milieu scolaire.

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Dans le primaire comme dans le secondaire, les enseignants sont formés exclusivement ou principalement au métier de professeur d'histoire.

13. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

La formation continue est obligatoire. Elle est assurée par le ministère de l'Éducation, des universités, des organisations non gouvernementales, des associations de professeurs d'histoire et l'Institut pour l'amélioration de l'éducation. Les programmes de formation agréés portent notamment sur la culture et l'histoire juives, l'antisémitisme passé et présent, la multiperspectivité et l'histoire moderne de l'Europe du Sud-Est, ainsi que sur les guerres yougoslaves des années 1990.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- L'étude de l'histoire nationale
- L'étude de l'histoire européenne et mondiale
- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes
- La surcharge des programmes
- La taille des classes

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN SERBIE

Noms des cours et des niveaux en serbe :

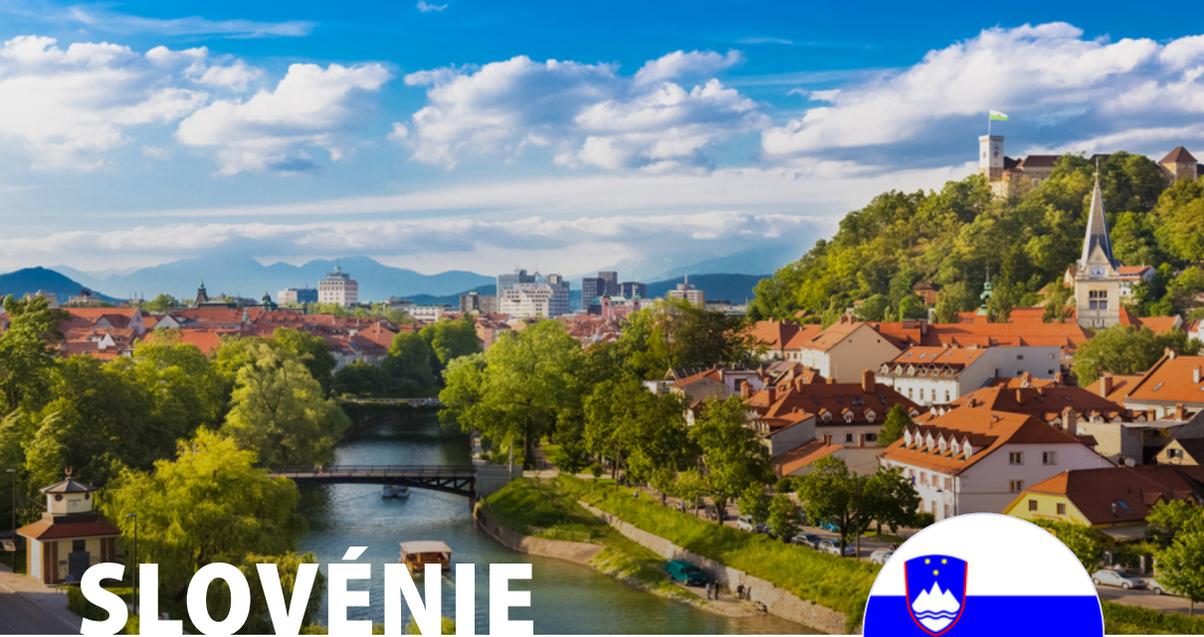
- *Priroda i društvo (Природа и друштво), Osnovna škola (Основна школа)*
- *Istorija (Историја), Osnovna škola (Основна школа)*
- *Svakodnevni život u prošlosti (Свакодневни живот у прошлости) (à partir de 2022-23 onwards), Osnovna škola (Основна школа)*

- *Istorija (Историја), Gimnazija (Гимназија)*
- *Istorija (Историја), Gimnazija - društveno-jezički smer / opšti tip (Гимназија - друштвено-језички смер, општи тип)*
- *Istorija (Историја), Gimnazija - prirodno-matematički smer (Гимназија - природно-математички смер)*
- *Religije i civilizacije (Религије и цивилизације), Gimnazija (Гимназија)*
- *Pojedinac, grupa, društvo (Појединац, група, друштво), Gimnazija (Гимназија)*

CITE-1 Enseignement primaire		CITE-2 Enseignement secondaire inférieur									
ÂGE DES ÉLÈVES											
7		8		9		10		11		12	
COURS											
Pas d'enseignement d'histoire proposé à ce niveau		Nature et société				Histoire					
		6 unités par an (de 45 min.)		15 unités par an (de 45 min.)		27 unités par an (de 45 min.)		54 unités par an			
<ul style="list-style-type: none">  Cours d'histoire obligatoire associé à d'autres matières sans évaluation finale (enseignement général)  Cours d'histoire distinct obligatoire avec évaluation finale (enseignement général)  Cours d'histoire distinct optionnel sans évaluation finale (enseignement général)  Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (enseignement général)  Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (enseignement général/profil sociolinguistique (PS) et profil general (PG))  Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (enseignement général/programme de sciences et mathématiques)  Cours d'histoire optionnel associé à d'autres matières sans évaluation finale (enseignement général)  Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (école des beaux-arts/conservatoire de musique)  Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (enseignement professionnel secondaire sur 3 ans, anciens profils)  Cours d'histoire distinct optionnel sans évaluation finale (enseignement professionnel secondaire sur 2 ans, profil pilote depuis 2010)  Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (enseignement professionnel secondaire sur 2 ans, profil pilote depuis 2010)  Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (enseignement professionnel/profils éducatifs pilotes transférés dans le système depuis 2010)  Cours d'histoire distinct obligatoire sans évaluation finale (enseignement professionnel secondaire sur 4 ans/anciens profils d'enseignement) 						La vie quotidienne autrefois					
						<p>Note : « Proportion » indique la proportion d'élèves qui choisissent ce cours facultatif à ce niveau (en %). « n.d. » signifie qu'il n'y a pas de données disponibles à ce sujet.</p>					

- *Osnovi geopolitike (Основи геополитике), Gimnazija (Гимназија)*
- *Istorija (Историја), Umetničke škole (Уметничке школе)*
- *Istorija (Историја), Srednje stručne trogodišnje – stari obrazovni profili (Средње стручне трогодишње - стари образовни профили)*
- *Istorija (Историја), Srednje stručne četvorogodišnje - stari profil (Средње стручне четворогодишње - стари профил)*
- *Istorija (Историја), Srednje stručne - obrazovni profili koji od 2010. iz oglada prelaze u system (Средње стручне - образовни профили који од 2010. из огледа прелазе у систем)*
- *Istorija (Историја), Srednje stručne – srednje stručne dvogodišnje, ogledni profil od 2010 (Средње стручне двоогодишње - огледни профил од 2010)*
- *Istorija (Историја), Srednje stručne - ogledni profil od 2010 (Средње стручне - огледни профил од 2010)*

		CITE-3 Enseignement secondaire supérieur					
		13	14	15	16	17	18
				Histoire 56 unités par an (de 45 min.)	Histoire 56 unités par an (PG) 56 unités par an (PS) (de 45 min.)		
			51 unités par an (de 45 min.)		56 unités par an (PG) 83 unités par an (PS) (de 45 min.)		50 unités par an (PG) 74 unités par an (PS) (de 45 min.)
			27 unités par an (de 45 min.) Proportion : n.d.		Histoire 56 unités par an (de 45 min.)		
				Individus, groupes et société 27 unités par an (de 45 min.) Proportion : n.d.		Religion et société 56 unités par an (de 45 min.)	
						50 unités par an (de 45 min.)	
						Proportion : n.d.	
						Introduction à la géopolitique	
						56 unités par an (de 45 min.)	
						50 unités par an (de 45 min.)	
						Proportion : n.d.	
				Histoire			
				53 unités par an (de 45 min.)	53 unités par an (de 45 min.)	26 unités par an (de 45 min.)	
				Histoire 79 unités par an (de 45 min.)	Histoire d'un sujet choisi 27 unités par an (de 45 min.) Proportion : n.d.		
				Histoire			
				50 unités par an (de 45 min.)	48 unités par an (de 45 min.)		
				Histoire 55 unités par an (de 45 min.)			
				Histoire 53 unités par an (de 45 min.)			



SLOVÉNIE



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il y a des écoles privées en Slovénie. Elles enseignent un programme d'histoire distinct.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Non.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Les écoles destinées aux minorités italienne et hongroise enseignent un programme d'histoire plus étoffé, qui met l'accent sur la minorité concernée.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

Certaines écoles destinées à la minorité hongroise assurent un enseignement bilingue.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il n'existe pas d'écoles spécialisées dans un domaine donné.

L'enseignement professionnel/technique est proposé et comprend l'enseignement de l'histoire.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Renforcer le sentiment national • Dans certains cours • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Renforcer les compétences liées au marché du travail • Développer des capacités de réflexion historique 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge • Début des Temps modernes • Temps modernes • Époque contemporaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire de l'art • Histoire de l'environnement • Histoire du genre • Histoire des minorités et des cultures • Dans certains cours • Histoire économique et sociale • Histoire politique et militaire • Histoire des migrations

Organisation du programme :

Les cours sont organisés chronologiquement, thématiquement et/ou sur la base des compétences.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

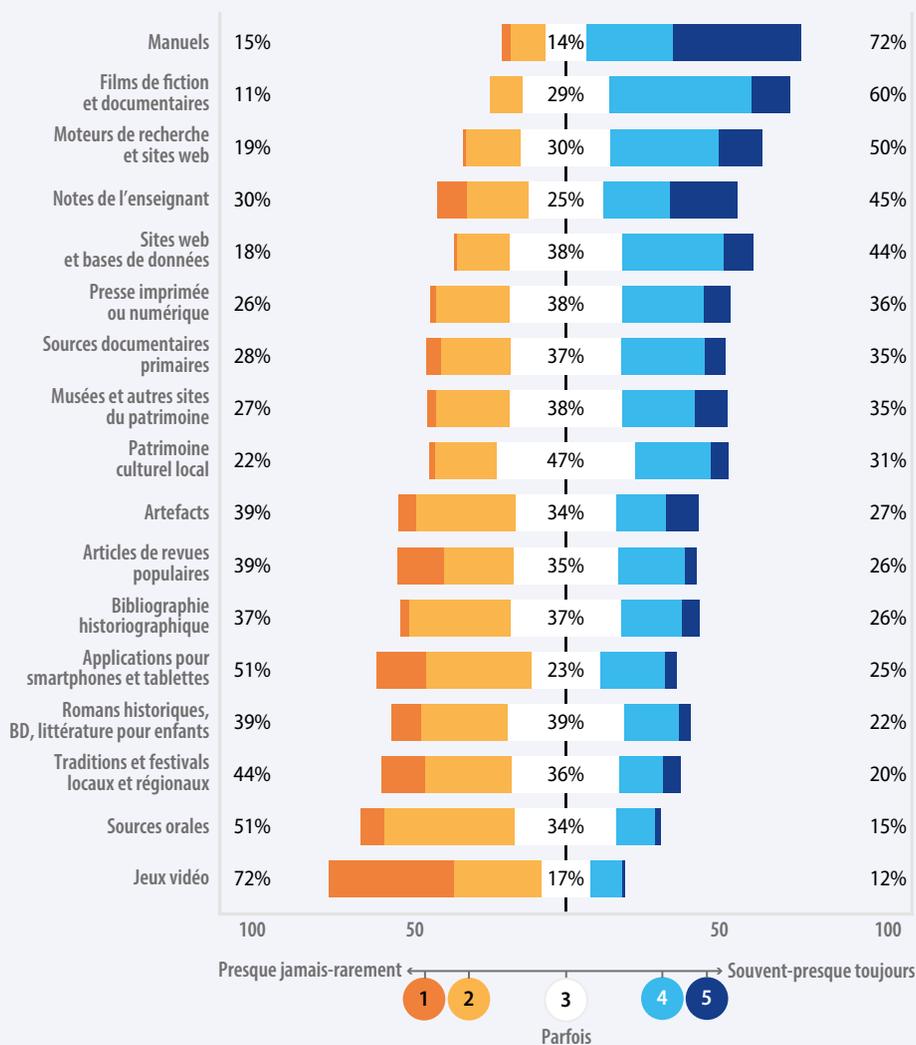
Le choix des ressources à utiliser pour l'enseignement se fait au niveau de l'établissement et les professeurs ont le droit d'utiliser des supports non agréés par les autorités, et ce sans restriction.

8. Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?

 Requis	 Encouragé	 Permis	 Absence de mesures
<ul style="list-style-type: none"> • Bibliographie historiographique • Manuels d'histoire • Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine • Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques • Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique • Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain) • Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur) • Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités) • Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques • Littérature (par exemple romans historiques, BD) • Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.) • Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.). • Sources documentaires primaires • Presse écrite ou numérique (journaux et revues) • Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins) • Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques • Notes de l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux vidéo

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : dossiers d'évaluation, rédactions/dissertations, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources.

Des examens finaux sont obligatoires pour le cours d'histoire du premier cycle du secondaire et facultatifs pour le cours d'histoire du deuxième cycle du secondaire (les deux cours sont obligatoires). Les épreuves sont conçues au niveau national.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances historiques et les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes).

Les examens finaux sont écrits et comprennent des questions ouvertes, des questions fermées, des questions se référant à des sources et des questions à choix multiple.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Les programmes de formation initiale des enseignants sont enseignés par des universités, par l'Institut de l'éducation nationale et par des associations d'enseignants.

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Dans le primaire comme dans le secondaire, les enseignants sont formés pour enseigner l'histoire et une ou plusieurs autres matières.

13. *Quelles sont les possibilités de formation continue ?*

La formation continue est facultative. Elle est assurée par des spécialistes de l'Institut de l'éducation nationale et des universités, et est partiellement financée par le ministère de l'Éducation. Les enseignants disposent de cinq jours ouvrés au maximum par an pour assister à des formations.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les méthodes d'apprentissage actif
- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes
- Les capacités de réflexion historique

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- La surcharge des programmes
- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes
- La taille des classes

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN SLOVÉNIE

Noms des cours et des niveaux en slovène :

- *Spoznavanje okolja, Osnovna šola, prva triada*
- *Družba, Osnovna šola, druga triada*
- *Zgodovina, Osnovna šola, tretja triada*
- *Zgodovina, Gimnazija*
- *Zgodovina, Srednje tehniško strokovne šole*
- *Družboslovje, Poklicne šole*
- *Zgodovina, Poklicne šole*

CITE-1 Enseignement primaire				CITE-2 Enseignement secondaire inférieur											
ÂGE DES ÉLÈVES															
6		7		8		9		10		11		12			
COURS															
À la découverte de l'environnement 35 unités par an (aucune donnée disponible concernant la durée d'une unité d'enseignement)				Individus et société 70 unités par an (aucune donnée disponible concernant la durée d'une unité d'enseignement)				35 unités par an		(aucune donnée disponible concernant la durée d'une unité d'enseignement)					

- Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement général)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale (enseignement général)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale **optionnelle** (enseignement général)
- Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement professionnel)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale (enseignement professionnel)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale (enseignement professionnel/écoles techniques et professionnelles de niveau intermédiaire)

Note : il y a également un volet historique proposé dans l'éducation de la petite enfance (vrtec, CITE-0).

CITE-3 Enseignement
secondaire
supérieur

13

14

15

16

17

18

Histoire

70 unités par an

(aucune donnée disponible concernant la durée d'une unité d'enseignement)

Histoire

70 unités par an

(aucune donnée disponible concernant la durée d'une unité d'enseignement)

Sciences sociales

66 unités par an

(aucune donnée disponible concernant la durée d'une unité d'enseignement)

Histoire

44 unités par an
(aucune donnée disponible concernant la durée d'une unité d'enseignement)

Histoire

103 unités par an
(aucune donnée disponible concernant la durée d'une unité d'enseignement)



ESPAGNE



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il y a des écoles privées et des écoles semi-privées (écoles financées par l'État et appartenant à des organismes privés). Toutes suivent les mêmes programmes que l'éducation publique, à la seule exception de celles qui suivent des systèmes éducatifs non nationaux.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Certaines écoles privées sont confessionnelles mais, quelle que soit leur affiliation, elles suivent les programmes de l'éducation publique.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Non.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

Dans les communautés autonomes, l'histoire peut être enseignée en espagnol et/ou dans la langue de la communauté (aranais en Catalogne, basque au Pays basque et en Navarre, catalan en Catalogne et aux Baléares, galicien en Galice et valencien dans la Communauté valencienne).

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Les établissements d'enseignement professionnel qui proposent une formation professionnelle de base suivent un programme adapté pour toutes les matières non professionnelles incluses dans le contenu du programme. Il n'existe pas d'écoles spécialisées dans un domaine donné.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Dans certains cours • Renforcer le sentiment national • Renforcer les compétences liées au marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Temps modernes • Époque contemporaine • Dans certains cours • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge • Début des Temps modernes 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire locale et régionale (infranationale) • Histoire nationale • Dans certains cours • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne • Histoire mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire du genre • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire de l'art • Histoire de l'environnement

Organisation du programme :

Tous les cours sont organisés thématiquement.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

Les ressources éducatives ne sont pas agréées par le gouvernement national et le choix des supports à utiliser se fait au niveau de l'établissement. Le contrôle des manuels et autres supports didactiques relève de la responsabilité des autorités éducatives de chaque communauté autonome.

8. *Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?*



Encouragé

- Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique
- Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain)
- Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)
- Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)
- Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques
- Bibliographie historiographique
- Manuels d'histoire
- Littérature (par exemple romans historiques, BD)
- Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques
- Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)
- Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine
- Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)
- Sources documentaires primaires
- Presse écrite ou numérique (journaux et revues)
- Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques
- Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives
- Jeux vidéo
- Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)

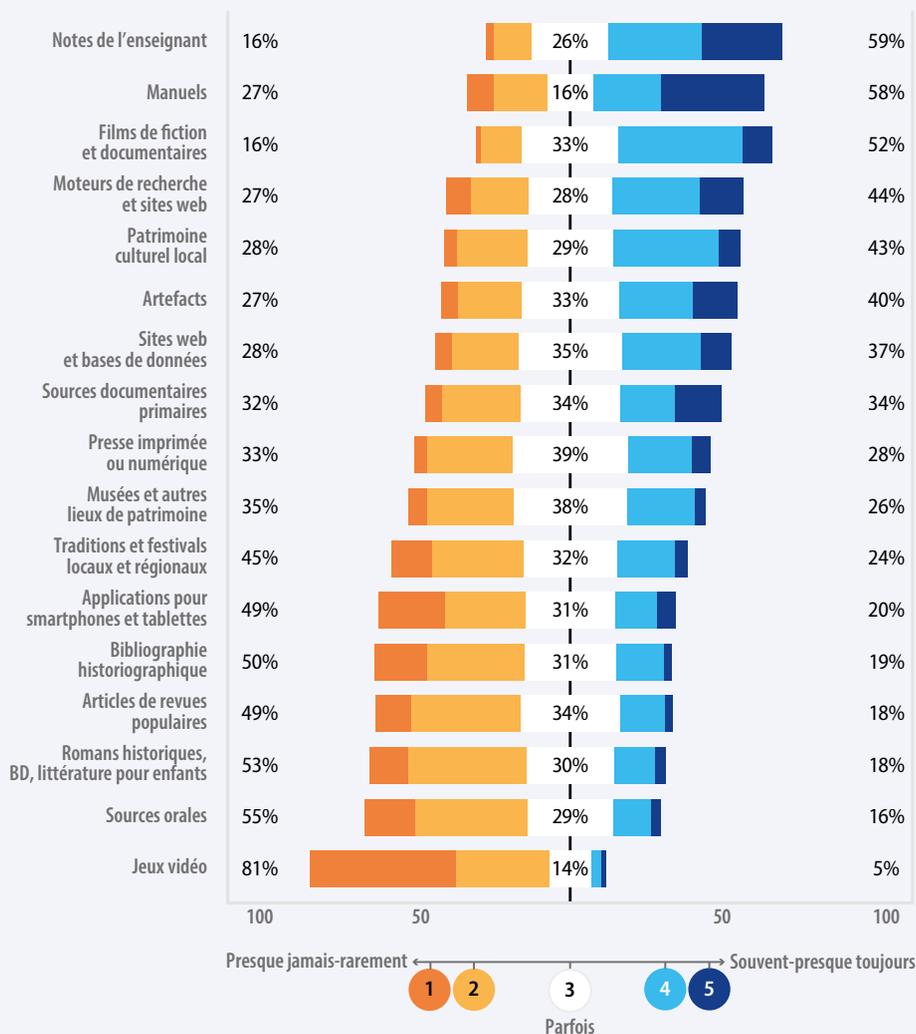


Absence de mesures

- Notes de l'enseignant
- Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple.

Il n'y a pas d'examens finaux pour les cours d'histoire en Espagne.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Les futurs enseignants du primaire doivent être titulaires d'un diplôme d'enseignant du primaire délivré par une université et généralement obtenu au terme de quatre années universitaires.

Les futurs enseignants de l'enseignement secondaire ou professionnel doivent suivre une formation de troisième cycle en didactique, en plus d'être titulaires d'une licence ou d'une qualification équivalente. La spécialisation ou le master en didactique s'obtient généralement en une année universitaire.

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Au niveau du primaire, les enseignants suivent une formation générale qui leur permet d'enseigner diverses matières.

Au niveau du secondaire, les enseignants sont formés exclusivement ou principalement au métier de professeur d'histoire.

13. *Quelles sont les possibilités de formation continue ?*

La formation continue est facultative. Le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle et les services de l'éducation des communautés autonomes sont chargés de concevoir, d'élaborer et d'assurer les cours de formation continue.

Le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle propose des programmes gouvernementaux de formation professionnelle continue par l'intermédiaire de l'Institut national des techniques d'enseignement et de la formation des enseignants (INTEF), en collaboration avec d'autres institutions le cas échéant. Certains de ces cours portent sur l'utilisation des nouvelles technologies dans l'éducation et sur les nouvelles méthodes d'enseignement.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les méthodes d'apprentissage actif
- Les TIC et les ressources pédagogiques innovantes
- Les capacités de réflexion historique

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- La fréquence des réformes de l'éducation
- Le temps disponible pour préparer les cours
- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN ESPAGNE

Noms des cours et des niveaux en espagnol :

- *Conocimiento del Medio Natural, Social y Cultural/ Ciencias Sociales, Educación Primaria*
- *Geografía e Historia, Educación Secundaria Obligatoria*
- *Historia del Mundo Contemporáneo, Bachillerato*
- *Historia de España, Bachillerato*
- *Comunicación y Ciencias Sociales, Ciclos formativos de Grado Básico de Formación Profesional*

CITE-1
Enseignement
primaire

ÂGE DES ÉLÈVES

6

7

8

9

10

11

COURS

Connaissance de l'environnement naturel,
social et culturel

-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement général)
-  Cours d'histoire **distinct optionnel sans** évaluation finale (enseignement général)
-  Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale (enseignement général et écoles des beaux-arts)
-  Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale (enseignement professionnel élémentaire)

Note : Aucun enseignement de l'histoire n'est proposé dans d'autres types d'établissement scolaire. Aucune donnée disponible concernant le temps consacré à chaque cours.





TÜRKIYE



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Les écoles privées suivent le même programme d'histoire que les écoles publiques.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il existe des écoles Imam Hatip, qui dispensent un enseignement religieux. Cependant, ces écoles suivent le même programme d'histoire.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Les écoles pour les minorités suivent le même programme d'histoire que les écoles publiques.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

L'histoire est toujours enseignée en turc.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Il y a des établissements d'enseignement professionnel et des écoles spécialisées dans un domaine donné : sciences sociales, sciences naturelles, beaux-arts et sport. Les cours d'histoire proposés varient selon le type d'école.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité • Renforcer les compétences liées au marché du travail • Renforcer le sentiment national 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge • Début des Temps modernes • Temps modernes • Époque contemporaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne • Histoire mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire de l'art • Histoire de l'environnement • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale

Organisation du programme :

Les cours d'« études sociales » élémentaires sont organisés chronologiquement, thématiquement et sur la base des compétences. Tous les autres cours sont organisés chronologiquement et thématiquement.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

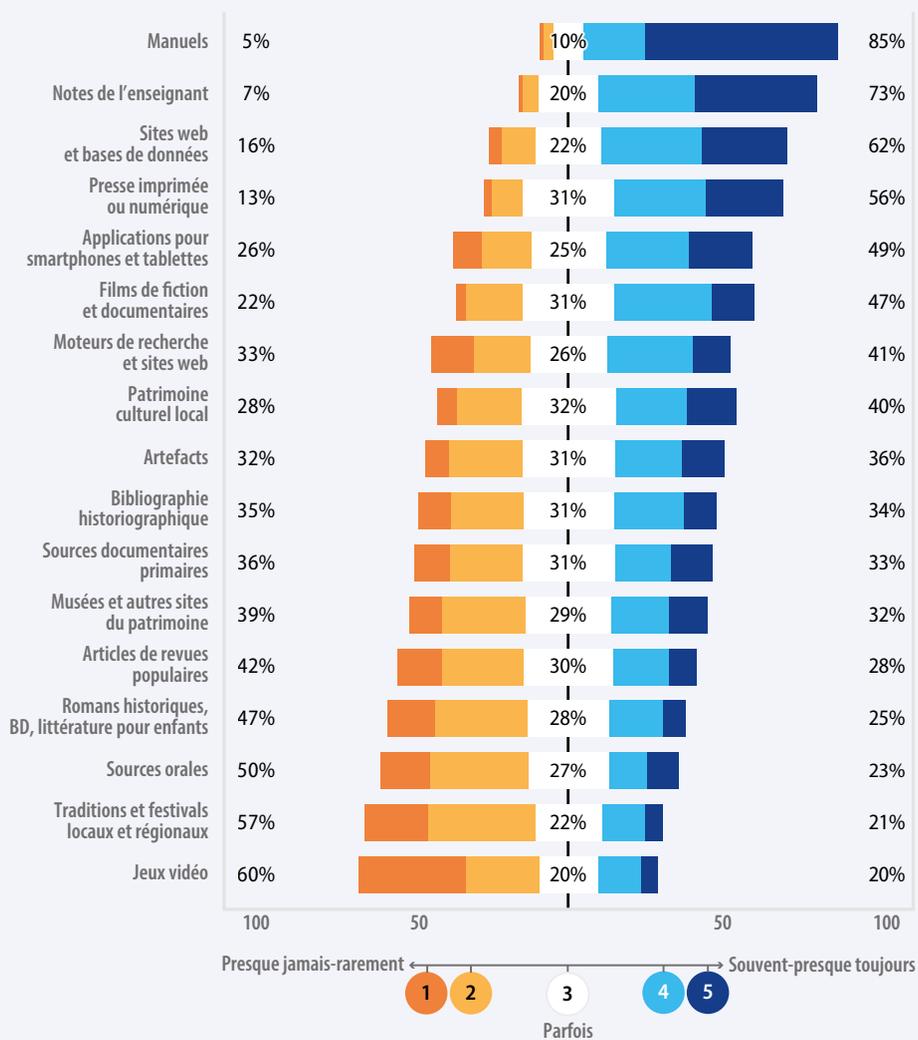
Tous les supports pédagogiques sont élaborés par des organismes du secteur privé et par le ministère de l'Éducation nationale, et ils sont évalués et sélectionnés par des commissions composées de représentants du ministère de l'Éducation nationale, des milieux universitaires et du corps enseignant, selon un système de notation par points. Les enseignants ne sont pas autorisés à utiliser des supports non agréés par les autorités.

8. Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?

 Requis	 Encouragé	 Permis	 Absence de mesures
<ul style="list-style-type: none"> • Manuels d'histoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique • Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain) • Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur) • Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités) • Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques • Bibliographie historiographique • Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine • Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.) • Sources documentaires primaires • Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins) • Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Littérature (par exemple romans historiques, BD) • Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques • Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.) • Presse écrite ou numérique (journaux et revues) • Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques • Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives • Notes de l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux vidéo

9. Quelle est la fréquence d'utilisation des ressources pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

À quelle fréquence utilisez-vous les types de ressources éducatives suivants dans votre enseignement de l'histoire ?



ÉVALUATION

10. *Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?*

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser sont les suivantes : dossiers d'évaluation, rédactions/dissertations, exposés/examens oraux, questions portant sur les connaissances, questions se référant à des sources, questions à choix multiple.

Des examens finaux sont organisés pour chaque cours d'histoire à tous les niveaux. Les épreuves sont conçues au niveau national.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances historiques, les capacités de réflexion historique (par exemple analyse critique et évaluation de documents, formulation et justification d'arguments historiques, prise en considération de perspectives différentes), les compétences sociales et civiques (par exemple compétences de règlement des conflits, manifestation d'empathie, respect de la diversité) et les compétences génériques (par exemple communication, coopération, utilisation des TIC).

Les examens finaux sont écrits et consistent en des questions à choix multiple.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

11. *Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?*

Les futurs enseignants doivent suivre et achever avec succès un programme de formation initiale pour l'enseignement d'une durée de quatre ans (ou de cinq ans dans le cas d'un diplôme d'histoire couplé au programme Certificat de formation à la pédagogie, selon un schéma 4 + 1). Les candidats doivent passer l'examen d'entrée organisé par le Centre de sélection et de placement des étudiants (ÖSYM). Tous les enseignants doivent être accrédités par le Conseil de l'enseignement supérieur.

12. *Les enseignants sont-ils formés à des sujets complémentaires en plus de l'histoire en tant que discipline et de la didactique de l'histoire ?*

Au niveau du primaire, les enseignants suivent une formation générale qui leur permet d'enseigner diverses matières.

Au niveau du secondaire, les enseignants sont formés exclusivement ou principalement au métier de professeur d'histoire.

13. *Quelles sont les possibilités de formation continue ?*

La formation continue est facultative. Elle est dispensée par le ministère de l'Éducation, qui propose des cours de perfectionnement professionnel en pédagogie, en méthodologie, sur la maîtrise des outils numériques et sur diverses approches de l'enseignement. La durée moyenne d'une formation est de cinq jours.

14. Quels sont les trois domaines de développement professionnel les plus demandés, selon les réponses à l'enquête auprès des enseignants et des formateurs (TES) ?

- Les capacités de réflexion historique
- L'éducation interculturelle
- Les méthodes d'apprentissage actif

OBSTACLES À UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE QUALITÉ

15. Quels sont les trois obstacles à l'enseignement de l'histoire qui sont indiqués le plus souvent dans les réponses à l'enquête TES ?

- Le temps alloué à l'histoire dans les programmes
- La surcharge des programmes
- Un enseignement centré sur les examens et les évaluations

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Noms des cours et des niveaux en turc et informations complémentaires :

- Études sociales – Sosyal Bilgiler, İlkokul
 - Études sociales – Sosyal Bilgiler, Ortaokul ve İmam Hatip Ortaokulu
 - Histoire de la révolution de la République turque et kémalisme – Türkiye Cumhuriyeti İnkılap Tarihi ve Atatürkçülük, Ortaokul ve İmam Hatip Ortaokulu, Ortaöğretim
 - Histoire – Tarih, Ortaöğretim
 - Histoire de l'art générale – Genel Sanat Tarihi, Ortaöğretim (Güzel Sanatlar Lisesi, Anadolu İmam Hatip Lisesi)
- Histoire commune de la Türkiye – Ortak Türk Tarihi, Ortaokul ve Ortaöğretim

Type d'établissement	Groupe d'âge
Anadolu Lisesi	15-16
Fen Lisesi	15-16
Güzel Sanatlar Lisesi	14-16
Spor Lisesi	16
Sosyal Bilimler Lisesi	15
Anadolu İmam Hatip Lisesi	16
Mesleki ve Teknik Anadolu Lisesi	16-17
Mesleki ve Teknik Eğitim Merkezi	16-17

- Histoire de la science islamique – İslam Bilim Tarihi Ortaöğretim

Type d'établissement	Groupe d'âge
Anadolu Lisesi	15-17
Fen Lisesi	14-17
Güzel Sanatlar Lisesi	16-17
Spor Lisesi	16-17
Sosyal Bilimler Lisesi	15-17
Anadolu İmam Hatip Lisesi	16-17
Mesleki ve Teknik Anadolu Lisesi	16-17
Mesleki ve Teknik Eğitim Merkezi	16-17

- Histoire de l'islam – İslam Tarihi, Ortaöğretim (Anadolu İmam Hatip Lisesi)
- Histoire de l'art – Sanat Tarihi, Ortaöğretim

Type d'établissement	Groupe d'âge	Statut
Anadolu Lisesi	15-17	Optionnel
Fen Lisesi	14-17	Optionnel
Güzel Sanatlar Lisesi	16-17	Optionnel
Spor Lisesi	16-17	Optionnel
Sosyal Bilimler Lisesi	15	Obligatoire
Anadolu İmam Hatip Lisesi	16-17	Optionnel

- Histoire de la culture et de la civilisation turques – Türk Kültür ve Medeniyet Tarihi, Ortaöğretim

Type d'établissement	Groupe d'âge	Statut
Sosyal Bilimler Lisesi	16-18	Obligatoire
Anadolu Lisesi	16-18	Optionnel
Fen Lisesi	16-18	Optionnel
Güzel Sanatlar Lisesi	16-18	Optionnel
Spor Lisesi	16-18	Optionnel
Mesleki ve Teknik Anadolu Lisesi	16-18	Optionnel
Mesleki ve Teknik Eğitim Merkezi	16-18	Optionnel
Anadolu İmam Hatip Lisesi	16-18	Optionnel

- Cours d'histoire facultatif – Seçmeli Tarih, Ortaöğretim

Type d'établissement	Groupe d'âge
Anadolu Lisesi	16-18
Güzel Sanatlar Lisesi	16-18
Spor Lisesi	16-18
Anadolu İmam Hatip Lisesi	16-18
Sosyal Bilimler Lisesi	16-18
Mesleki ve Teknik Anadolu Lisesi	16-18
Mesleki ve Teknik Eğitim Merkezi	16-18

- Histoire contemporaine de la Türkiye et du monde – Çağdaş Türk ve Dünya Tarihi, Ortaöğretim

Type d'établissement	Groupe d'âge	Statut
Sosyal Bilimler Lisesi	17-18	Obligatoire
Anadolu Lisesi	17-18	Optionnel
Fen Lisesi	17-18	Optionnel
Güzel Sanatlar Lisesi	16-18	Optionnel
Spor Lisesi	16-18	Optionnel
Mesleki ve Teknik Anadolu Lisesi	16-18	Optionnel
Mesleki ve Teknik Eğitim Merkezi	16-18	Optionnel
Anadolu İmam Hatip Lisesi	17-18	Optionnel

- Histoire de l'art islamique turc – Türk İslam Sanatı Tarihi, Ortaöğretim

Type d'établissement	Groupe d'âge	Statut
Güzel Sanatlar Lisesi	16-18	Obligatoire
Anadolu İmam Hatip Lisesi	16-18	Optionnel

- Histoire de la musique turque – Türk Müziği Tarihi, Ortaöğretim (Güzel Sanatlar Lisesi, Anadolu İmam Hatip Lisesi)
- Histoire de la musique turque et occidentale – Türk ve Batı Müziği Tarihi, Ortaöğretim (Güzel Sanatlar Lisesi)
- Histoire de l'art contemporain mondial – Çağdaş Dünya Sanatı Tarihi, Ortaöğretim (Güzel Sanatlar Lisesi)
- Éducation physique et histoire du sport – Beden Eğitimi ve Spor Tarihi, Ortaöğretim (Spor Lisesi)

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN TÜRKIYE

De plus amples informations sur les cours offerts à différents niveaux scolaires et dans différents établissements sont fournies sur les pages précédentes.

CITE-1 Enseignement primaire				CITE-2 Enseignement secondaire inférieur				
ÂGE DES ÉLÈVES								
6		7		8	9	10		11
COURS								
Pas d'enseignement d'histoire assuré à ce niveau				Études sociales 108 unités par an (de 40 min.)	Études sociales			

- Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **avec** évaluation finale (pour les élèves de tous les types d'établissements)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale (pour les élèves de tous les types d'établissements)
- Cours d'histoire **distinct optionnel avec** évaluation finale (pour les élèves de tous les types d'établissements)
- Cours d'histoire **distinct optionnel avec** évaluation finale (pour les élèves de certains types d'établissements)
- Cours d'histoire **distinct avec** évaluation finale, obligatoire pour les élèves de certains types d'établissements, facultatif pour d'autres
- Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale (pour les élèves de certains types d'établissements)

Note : « Proportion » indique la proportion d'élèves qui choisissent ce cours facultatif à ce niveau (en %).

12

13

14

15

16

17

108 unités par an
(de 40 min.)

Histoire de la République turque
72 unités par an
(de 40 min.)

Histoire
72 unités par an
(de 40 min.)

Histoire de la République turque
72 unités par an
(de 40 min.)

Histoire commune de la Türkiye
72 unités par an
(de 40 min.)
En 2021-22 seulement
Proportion : 3,55%

Histoire commune de la Türkiye
72 unités par an (de 40 min.)
Proportion : 0%
Mis en place en 2022-23

Histoire de la science islamique
72 unités par an (de 40 min.)
Proportion : 0%

Histoire de l'Islam
72 unités par an (de 40 min.)
Proportion : 2,92%

Histoire de l'art
72 unités par an (de 40 min.)
Proportion (moyenne pour tous les cours facultatifs) : 1,52%

Histoire de l'art générale
72 unités par an
(de 40 min.)

Histoire de la culture et de la civilisation turques
72-144 unités par an
(de 40 min.)

Cours d'histoire facultatif
72 unités par an (de 40 min.)
Proportion : 19,6%

Histoire contemporaine de la Türkiye et du monde
72-144 unités par an (de 40 min.)
Proportion (moyenne pour tous les cours facultatifs) : 17,9%

Éducation physique et histoire du sport
72 unités par an
(de 40 min.)

Histoire de l'art contemporain mondial
72 unités par an
(de 40 min.)
En 2021-22

Histoire de la musique turque et occidentale
72 unités par an
(de 40 min.)

Histoire de la musique turque
72 unités par an
(de 40 min.)

Histoire de l'art islamique turc
72 unités par an (de 40 min.)



UKRAINE (OBSERVATEUR)



TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROGRAMMES D'HISTOIRE

1. *Y a-t-il des écoles privées qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il existe des écoles privées en Ukraine. Les programmes nationaux d'histoire sont approuvés par le ministère de l'Éducation et des Sciences de l'Ukraine et sont obligatoires pour tous les établissements d'éducation secondaire générale, qu'ils soient publics ou privés.

2. *Y a-t-il des écoles confessionnelles ou des écoles rattachées à une confession religieuse qui enseignent un programme d'histoire distinct ?*

Il existe des écoles confessionnelles en Ukraine. Les programmes nationaux d'histoire sont approuvés par le ministère de l'Éducation et des Sciences et sont obligatoires pour tous les établissements d'éducation secondaire générale, qu'ils soient publics ou privés.

3. *L'histoire est-elle enseignée sous une forme spécifique aux enfants appartenant aux minorités nationales ?*

Pour les individus appartenant à des minorités nationales, l'enseignement de l'histoire se déroule conformément aux normes nationales (approuvées par le gouvernement) et aux programmes agréés par le ministère de l'Éducation et des Sciences.

4. *L'histoire est-elle enseignée dans différentes langues ?*

Les manuels d'histoire sont traduits dans les langues des minorités nationales.

5. *Y a-t-il des établissements proposant une spécialisation dans une matière donnée et/ou des établissements d'enseignement professionnel ou technique proposant un programme d'histoire ?*

Certaines écoles et classes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (10^e-11^e ou 12^e année) proposent une spécialisation en histoire, avec davantage d'heures d'enseignement consacrées aux cours d'histoire tels que « filière historique » et « filière historique et philologique ». Les élèves des filières générales, professionnelles et techniques suivent le même programme d'histoire.

6. *Quels sont les objectifs et les contenus principaux du programme publiés par les autorités éducatives ?*

Objectifs « bien » ou « très bien » représentés dans le programme	Périodes	Échelles géographiques	Domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Sensibiliser à la diversité culturelle des sociétés du passé/au patrimoine culturel • Développer des compétences en matière de culture démocratique • Développer des capacités de réflexion historique • Renforcer l'esprit critique et les compétences du XXI^e siècle (comme la résolution de problèmes, la collaboration et la créativité) • Renforcer le sentiment national • Dans certains cours • Sensibiliser aux défis mondiaux actuels (comme la pollution environnementale, les migrations, les réfugiés) • Promouvoir l'empathie historique et/ou la multiperspectivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Préhistoire • Antiquité • Moyen Âge • Début des Temps modernes • Temps modernes • Époque contemporaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire nationale • Histoire régionale (supranationale) • Histoire européenne • Histoire mondiale • Dans certains cours • Histoire locale et régionale (infranationale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les cours ou presque • Histoire des minorités et des cultures • Histoire des migrations • Histoire politique et militaire • Histoire économique et sociale • Dans certains cours • Histoire de l'art • Histoire de l'environnement • Histoire du genre

Organisation du programme :

Les cours sont organisés chronologiquement, thématiquement et sur la base des compétences.

MANUELS ET AUTRES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

7. *Quels organes et/ou quels acteurs sont responsables de l'élaboration ou de l'agrément des ressources pédagogiques en histoire ?*

Le ministère de l'Éducation et des Sciences de l'Ukraine et l'Institut de modernisation du contenu éducatif sont responsables de la sélection compétitive et de la publication des manuels d'histoire.

8. Quelles mesures sont prises pour favoriser le recours aux ressources pédagogiques ?

! Requis	👍 Encouragé	✓ Permis
<ul style="list-style-type: none">• Manuels d'histoire	<ul style="list-style-type: none">• Applications pour smartphones et tablettes à contenu historique• Artefacts (par exemple peintures, édifices, sculptures, art contemporain)• Sources audio (comme la musique, le son d'une machine à vapeur)• Sources audiovisuelles (comme les films d'actualité, les archives privées, les publicités)• Films de fiction et documentaires sur des thèmes historiques• Bibliographie historiographique• Littérature (par exemple romans historiques, BD)• Sources orales (entretiens avec des grands-parents, des proches, des voisins, etc.)• Sources documentaires primaires• Articles dans des magazines grand public sur des sujets historiques• Sources visuelles (par exemple peintures, photographies, dessins)	<ul style="list-style-type: none">• Patrimoine culturel local (costumes, traditions culinaires, fêtes, etc.)• Traditions et festivals locaux et régionaux liés à des événements historiques• Musées et autres lieux ayant pour vocation de faire comprendre le sens du patrimoine• Presse écrite ou numérique (journaux et revues)• Moteurs de recherche et sites web à contenu historique qui ne sont pas nécessairement validés par les autorités éducatives• Notes de l'enseignant• Jeux vidéo• Sites web et bases de données à contenu historique agréés par les autorités éducatives

ÉVALUATION

9. Quelles sont les formes d'évaluation exigées par les autorités éducatives et à quel niveau sont élaborées ces évaluations ?

Les méthodes d'évaluation que les enseignants sont tenus d'utiliser comprennent l'évaluation formative et l'évaluation finale. Les enseignants sont également tenus d'utiliser les critères d'évaluation recommandés par le ministère de l'Éducation et des Sciences.

Les examens finaux sont organisés en histoire.

Pour les élèves terminant l'éducation secondaire de base (9^e année), il existe une forme d'examen de fin de cycle facultatif (attestation finale d'État) dans les cours « histoire de l'Ukraine » et « histoire mondiale ». L'attestation finale d'État pour les élèves de 9^e année a lieu dans les écoles.

Pour les élèves terminant l'éducation secondaire spécialisée (11^e ou 12^e année), il existe une forme d'examen de fin de cycle facultatif (attestation finale d'État) dans le cours « histoire de l'Ukraine ». L'attestation finale d'État pour les élèves de 11^e ou 12^e année est réalisée à l'échelle nationale par le Centre ukrainien d'évaluation de la qualité de l'éducation.

Les examens finaux permettent d'évaluer les connaissances de contenus historiques, les capacités de réflexion historique et les compétences sociales et civiques.

Les examens finaux sont écrits et comprennent des questions fermées et des questions ouvertes.

Note : Les examens finaux d'État n'ont pas eu lieu depuis 2020 en raison de la pandémie de covid-19 et de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

10. Quelles sont les conditions à remplir pour enseigner l'histoire ?

Les enseignants d'histoire sont tenus de suivre un programme de formation initiale dispensé par des établissements d'enseignement supérieur pédagogique et de valider une licence d'une durée de quatre ans. Alternativement, des futurs enseignants peuvent compléter un programme de licence générale ou de master dans n'importe quel établissement d'enseignement supérieur. Ces enseignants doivent effectuer un stage professionnel d'un an au cours de leur première année d'exercice. Aucun examen d'entrée spécifique n'est nécessaire. Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour devenir enseignant d'histoire remplaçant.

11. Les enseignants sont-ils formés à la fois en histoire en tant que discipline et en didactique de l'histoire, ainsi que dans des sujets complémentaires ?

Au niveau du primaire, les enseignants reçoivent une formation générale pour enseigner dans diverses disciplines.

Au niveau du secondaire, les enseignants sont formés pour enseigner l'histoire et une ou plusieurs autres disciplines.

12. Quelles sont les possibilités de formation continue ?

Selon la législation, les enseignants doivent participer aux formations professionnelles. Une formation annuelle est obligatoire, et le nombre d'heures requis doit être d'au moins 150 heures sur une période de cinq ans.

La loi sur l'éducation (2017) a introduit la liberté académique pour le personnel pédagogique, dérégulant le modèle de développement professionnel des enseignants. Ils ont également le droit de choisir les organismes de formation, qui élaborent leurs programmes de formation en tenant compte des normes professionnelles.

COURS D'HISTOIRE DISPENSÉS EN UKRAINE

Informations supplémentaires :

Actuellement, le système éducatif ukrainien est en cours de réforme sous l'initiative de la « Nouvelle École ukrainienne ». Alors que l'ancien système prévoit une éducation générale de 11 ans (pour les âges de 6 à

17 ans), le nouveau système prévoit une éducation générale de 12 ans (pour les âges de 6 à 18 ans) en trois cycles : école primaire (classes 1 à 4), école de base (classes 5 à 9) et école de profil (classes 10 à 12).

CITE-1 Enseignement primaire					CITE-2 Enseignement secondaire inférieur		
ÂGE DES ÉLÈVES							
6		7		8	9	10	11
COURS							
Pas d'enseignement d'histoire proposé à ce niveau					Introduction à l'histoire	Histoire de l'Ukraine	
						Histoire mondiale	
					Ukraine et le monde, introduction à l'histoire de l'Ukraine et à l'éducation civique		
					Étude de l'histoire et de la société		

- Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale. Remplacé par de nouveaux programmes dans le cadre de la réforme de la « Nouvelle école ukrainienne »
- Cours d'histoire **obligatoire associé** à d'autres matières **sans** évaluation finale
- Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale **optionnelle**
- Cours d'histoire **distinct obligatoire sans** évaluation finale
- Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale **optionnelle**, qui sera mis en œuvre dans le cadre de la réforme de la « Nouvelle école ukrainienne » au cours des années suivantes (actuellement testé en 7^e année)
- Cours d'histoire **distinct obligatoire avec** évaluation finale

A Les écoles peuvent choisir si elles souhaitent proposer deux cours distincts (A) ou un cours intégré (B)

B

L'état actuel de la réforme pour l'année scolaire 2023/24 est que pour le groupe d'âge de 6 à 12 ans (classes 1 à 6), le nouveau programme est en place à l'échelle nationale. Les élèves du groupe d'âge de 12 à 17 ans (classes 7 à 11) suivent encore l'ancien programme.

Les anciens cours seront progressivement remplacés par les nouveaux sur un cycle annuel. En classe de 7^e, les nouveaux cours sont actuellement en phase de test dans certaines écoles et seront mis en œuvre à l'échelle nationale en septembre 2024.

				CITE-3 Enseignement secondaire supérieur		
12	13	14	15	16	17	
Histoire de l'Ukraine			A Histoire de l'Ukraine			
Histoire mondiale			A Histoire mondiale			
Histoire : Ukraine et le monde			B Histoire : Ukraine et le monde			
						<p>Avec la mise en place de la réforme de la « Nouvelle école ukrainienne » le deuxième cycle de l'enseignement secondaire comprendra trois années d'études (école de profil). Cependant, les programmes qui y seront proposés ne sont pas encore connus</p>

Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
BE-1040 BRUXELLES
Tel.: + 32 (0)2 231 04 35
Fax: + 32 (0)2 735 08 60
E-mail: info@libeurop.eu
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy/DL Services
c/o Michot Warehouses
Bergense steenweg 77
Chaussée de Mons
BE-1600 SINT PIETERS LEEUW
Fax: + 32 (0)2 706 52 27
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
22-1010 Polytek Street
CDN-OTTAWA, ONT K1J 9J1
Tel.: + 1 613 745 2665
Fax: + 1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

FRANCE

Please contact directly/
Merci de contacter directement
Council of Europe Publishing
Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81
E-mail: publishing@coe.int
<http://book.coe.int>

Librairie Kléber
1, rue des Francs-Bourgeois
F-67000 STRASBOURG
Tel.: + 33 (0)3 88 15 78 88
Fax: + 33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: librairie-kleber@coe.int
<http://www.librairie-kleber.com>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
NO-0314 OSLO
Tel.: + 47 2 218 8100
Fax: + 47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
<http://www.akademika.no>

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 Obroncow Street
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: + 48 (0)22 509 86 00
Fax: + 48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
<http://www.arspolona.com.pl>

PORTUGAL

Marka Lda
Rua dos Correiros 61-3
PT-1100-162 LISBOA
Tel: 351 21 3224040
Fax: 351 21 3224044
E-mail: apoio.clientes@marka.pt
www.marka.pt

SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl
16, chemin des Pins
CH-1273 ARZIER
Tel.: + 41 22 366 51 77
Fax: + 41 22 366 51 78
E-mail: info@planetis.ch

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Williams Lea TSO
18 Central Avenue
St Andrews Business Park
Norwich
NR7 0HR
United Kingdom
Tel. +44 (0)333 202 5070
E-mail: customer.services@tso.co.uk
<http://www.tsoshop.co.uk>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Co
670 White Plains Road
USA-10583 SCARSDALE, NY
Tel: + 1 914 472 4650
Fax: + 1 914 472 4316
E-mail: coe@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Pourquoi apprendre l'histoire ?

L'enseignement de l'histoire est de plus en plus reconnu pour sa contribution à l'éducation à la citoyenneté démocratique. La connaissance du passé est importante non seulement en elle-même, mais aussi pour développer les capacités d'analyse et d'esprit critique des jeunes. L'enseignement de l'histoire ne doit pas seulement leur fournir des informations factuelles, il doit aussi développer leur pensée historique, leur permettant ainsi de devenir des citoyens informés et actifs.

Lorsqu'elle est enseignée selon les préceptes d'un enseignement de qualité, l'histoire en tant que matière peut jouer un rôle crucial dans la construction et le maintien de sociétés démocratiques.

La manière dont l'histoire est enseignée est importante.

La mission de l'Observatoire sur l'enseignement de l'histoire en Europe (OHE) est de fournir une image claire de l'état de l'enseignement de l'histoire dans ses États membres. Pour ce faire, l'OHE publie des rapports généraux sur l'état de l'enseignement de l'histoire en Europe et des rapports thématiques, qui explorent des domaines d'intérêt particuliers et la manière dont ils sont traités dans les cours d'histoire.

Ce premier rapport général de l'OHE sur l'état de l'enseignement de l'histoire en Europe présente l'état de l'enseignement de l'histoire dans ses États membres. Il couvre des sujets tels que la place de l'histoire dans les systèmes éducatifs, les priorités thématiques dans les programmes, l'utilisation des manuels d'histoire et d'autres ressources éducatives, les pratiques pédagogiques préférées, les résultats d'apprentissage et l'évaluation, ainsi que des informations sur les professeurs d'histoire et leur formation.

www.coe.int/ohte

X @CoE_History

Facebook @OHECOE

PREMS 002224

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



**OBSERVATOIRE
DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'HISTOIRE EN EUROPE**

